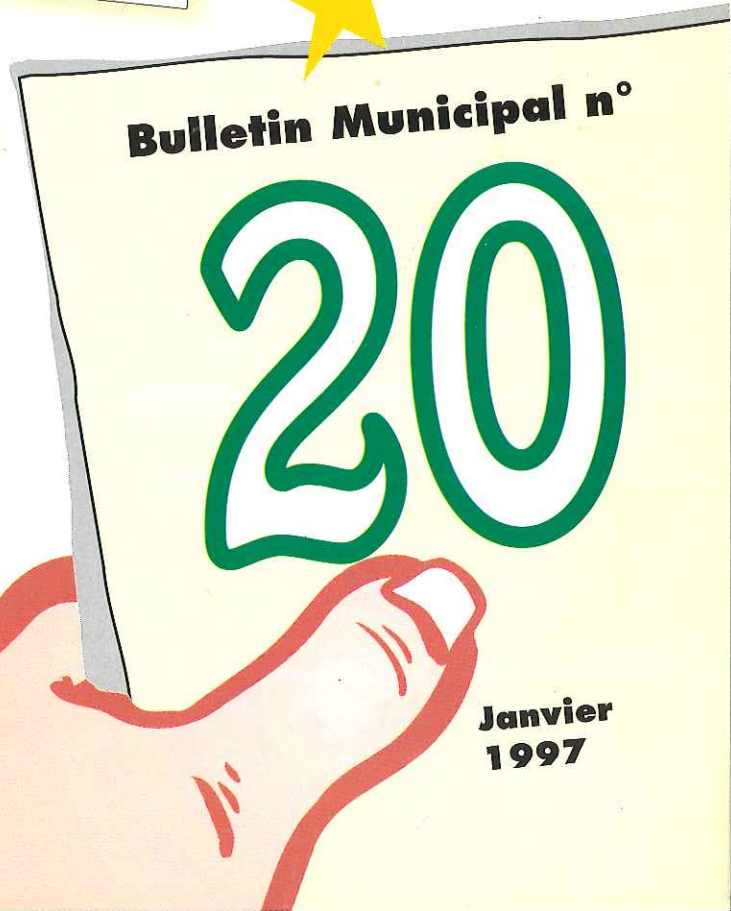
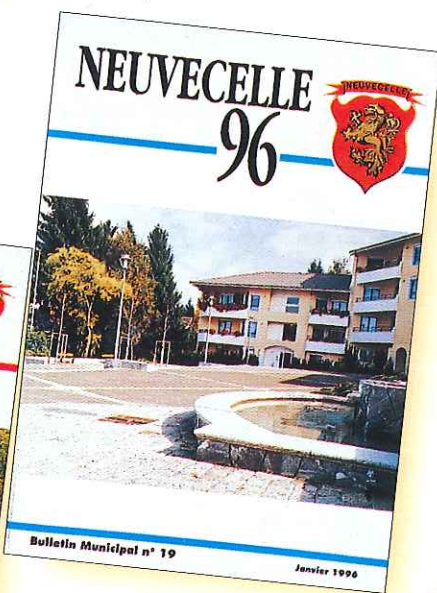
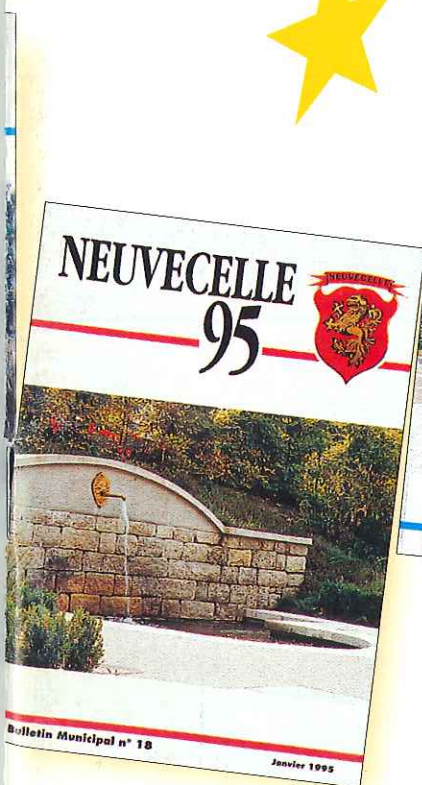
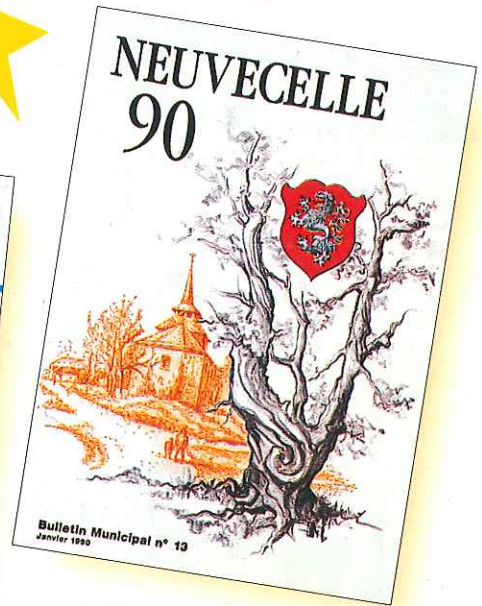
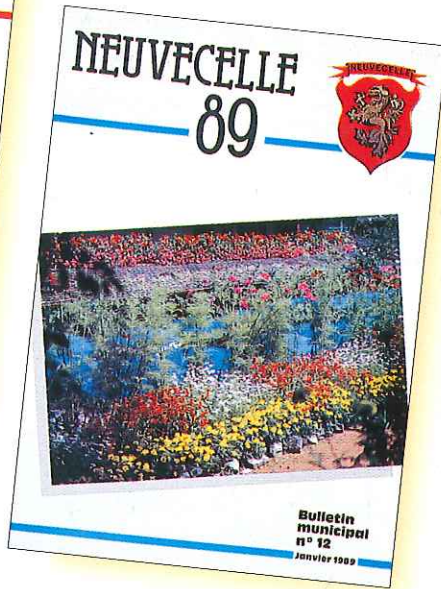
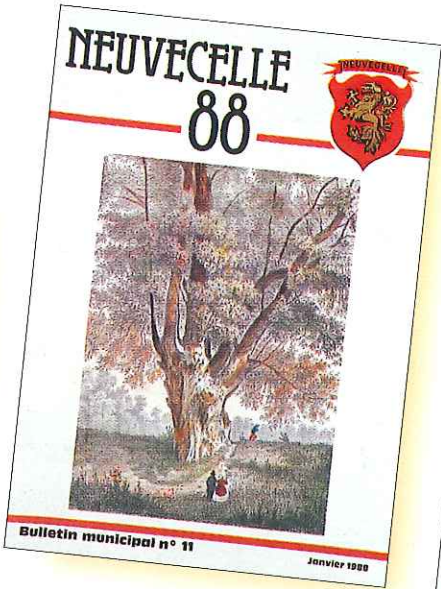


NEUVECELLE

97



Bulletin Municipal n°

20

Janvier
1997

LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

Pages de couverture :

Synthèse des pages de couverture
des bulletins N° 1 à 19.

En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle
(XIIe siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et
lampassé de sable

Devise : UBIQUE (partout).

Tirage en 1500 exemplaires
Imp. Bochaton S.A. - Evian

EQUIPE DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

BUTTAY Elisabeth - CHAFFANEL Bernard - DEAL Quentin
HEILIGENSTEIN Daniel - MARTIGNIÈRE Pascal
MEYNET Raphaël - PERNET Charles - PITTET Martine
SANNICOLO Catherine - VISSUZAINÉ Françoise

Equipements K7

Ets Loridant Père et Fils

**FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO**

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. 04 50 75 10 79
Télex : Loridant 385749 F

**G ENTREPRISE
GAUTHIER**

CURAGE D'EGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS
LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

PARC D'ACTIVITÉS DE DAGNEUX
01120 MONTLUEL
Tél. 04 78 06 02 16 - Fax 04 78 06 57 75

Sommaire

Le mot du Maire	3
Neuvecelle Commune de France	5
Informations sur la Commune de Neuvecelle	7
La naissance du bulletin n° 20	11
Comptes administratifs 1995 et budgets 1996	13
La vie scolaire neuvecelloise	17
Concours communal des maisons fleuries	20
Concours départemental du fleurissement des communes	22
Evolution des finances communales	23
Etat-Civil 1896 et 1996	26
La Grange au Lac, cathédrale d'un jour... ..	29
Chronique des associations :	
Donneurs de sang	31
Handball	31
Club de l'amitié	32
Gym nouvelle forme	32
Bibliothèque	33
L'Atelier	33
Lou nové chatni	34
Restaurant scolaire	34
Espace danse	35
Ecole du chat	35
Giulio Léonarduzzi	35
Les réunions du Conseil Municipal en 1996	37
Les permis de construire délivrés en 1996	40
Conte de Noël	41
Don Camillo en Roumanie... ..	41
Nos joies... nos peines... nos vœux... ..	42
Vie pratique	43
Index des principaux articles parus dans les bulletins n° 1 à 19	49

*L'équipe de rédaction
vous présente
ses meilleurs vœux*

BOCHATON CARRIÈRES

18, Bd du Royal 74500 EVIAN

S
A
T
E
C

L
E
M
A
N
B
E
T
O
N

Bureau Evian
04 50 75 01 92

Centrale Lugrin
04 50 76 00 85



T.P. 04 50 75 01 92 04 50 76 00 85 Béton



Jean-Paul BONDAZ

PEINTURE - TAPISSERIE
RAVALEMENT FAÇADE

"La Gloriette" Montigny - 74500 MAXILLY
Tél. 04 50 75 30 17



- KINÉSITHÉRAPIE • DIÉTÉTIQUE
- INSTITUT DE BEAUTÉ • CLUB GYM
- SÉJOURS MAMAN-BÉBÉ
et EVIAN FORME ET DÉTENTE
- FORFAITS THERMAUX (journée, 2 jours)

Tél. 04 50 75 02 30

novarina matériaux



128, Boulevard
de la Corniche
24 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 25 98

SAT AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places
**TOUS VOYAGES ORGANISÉS
ET SÉJOURS EN FRANCE
ET A L'ETRANGER
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS**

Devis gratuits sur demande

agence léger

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

Le Front de Lac - Place d'Allinges
74502 EVIAN Cedex
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52

LE MOT DU MAIRE

Le premier mot du maire était signé de Joseph Degrange. C'était en 1979 et c'était le premier numéro du Bulletin Municipal. Nous en sommes aujourd'hui au vingtième.

Dans l'esprit de ses initiateurs ce devait être un moyen de liaison autant que d'information. Idée surprenante il y a quelques années, le journal municipal est devenu un phénomène de société. Nous ne manquons pourtant pas d'information mais plus le monde nous devient connu, moins il nous est familier. Il est plus facile de savoir ce qui se passe au Burkina-Fasso qu'à deux pas de chez soi... On communique beaucoup mais on se parle peu. Et rien dans l'évolution de notre monde n'a remplacé ce qu'était le tissu convivial d'un village ou d'une bourgade.

Parti de quelques pages, le Bulletin s'est structuré et développé au fil des années. Le mérite en revient à Charles Pernet qui en a assumé la responsabilité avec la Commission d'Information et... le soutien de la publicité. Juges impitoyables de la qualité du support publicitaire, les annonceurs n'ont jamais fait défaut. Qu'il me soit permis de leur témoigner notre reconnaissance et nos remerciements.

Si les lecteurs font comme moi et les conservent, ils se rendront compte combien les Bulletins sont riches de choses diverses et qu'à y mettre son nez on finit par s'égarer. Tous les articles n'ont pas été écrits avec la plume de Rousseau ou de Stendhal mais, en toute liberté, ils traduisent les soucis du moment. Ils resteront une mine de renseignements pour les futurs historiens de notre vie locale.. Certains mêmes, comme ceux de Francis Grimont, forment un ensemble qui pourrait faire dès maintenant l'objet d'une édition d'auteur.

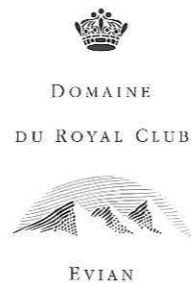
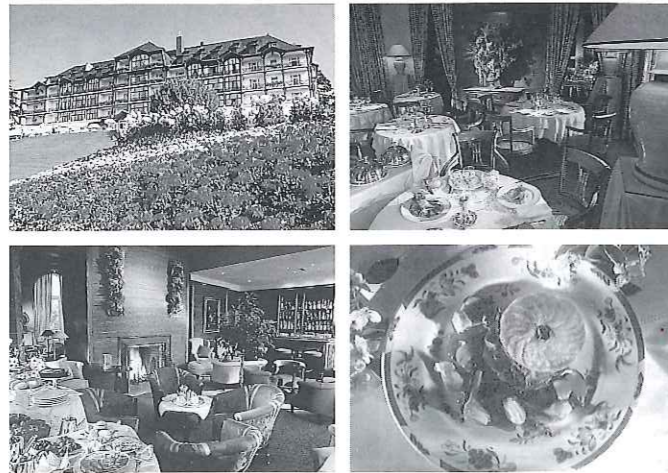
Le point fort qui revient le plus souvent à travers les 20 numéros concerne notre cadre de vie, qu'il s'agisse de le protéger ou de l'aménager. Préoccupation légitime quand on considère que la population de la Commune est passée de 1 000 à 2 500 habitants pendant cette période. Le plus remarquable est cependant la place que les associations ont prise dans le Bulletin. Il est vrai que leur nombre a augmenté avec le temps mais ce sont surtout leurs activités qui se sont développées. En ce sens, la suite des Bulletins montre bien comment se construit la Commune et quelles sont les préoccupations de nos concitoyens.

Si la durée est un gage de réussite, on considérera que le Bulletin Municipal est sur la bonne voie. D'autant qu'il peut évoluer dans sa forme, sa présentation ou son contenu. L'essentiel est qu'il reste ce miroir dans lequel nous retrouvons notre univers de tous les jours.

Louis DURET, Maire de Neuvécelle

HÔTEL ERMITAGE

HÔTEL ROYAL
INSTITUT MIEUX-VIVRE
HÔTEL ERMITAGE
ESPACE FORME ET DÉTENTE
CENTRES DE CONFÉRENCE
CLUB ENFANTS
JUNIORS CLUB
ROYAL GOLF CLUB
EVIAN MASTERS
CASINO ROYAL
GRANGE AU LAC
RENCONTRES MUSICALES



Ouvert à tous - Tous les jours
Tél. 04 50 26 85 00

Le Gourmandin

Tirant partie de toute la générosité du terroir, venez découvrir une cuisine au raffinement incontestable, dans une ambiance chaleureuse et authentique.

Menus à partir de 170 FF - Enfants : 80 FF

Le programme des soirées "découvertes" mensuelles vous sera remis sur simple demande.

Bar Le Birdie

Dans un décor invitant à la détente, venez savourer des cocktails classiques, diététiques ou sans alcool.

Un goûter vous attend de 15 h 00 à 18 h 00 afin de déguster pâtisseries et boissons chaudes.

Un pianiste enchante vos soirées dès 19 h 00.

DOMAINE DU ROYAL CLUB EVIAN - Rive Sud du lac de Genève - B.P. 8 - 74502 EVIAN CEDEX

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**
électricité

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 04 50 75 22 52

NEUVECELLE COMMUNE DE FRANCE



Armoiries des seigneurs
de Neuvecelle
(XII^e siècle)

Sa devise :

"UBIQUE" (partout)

Neuvecelle aujourd'hui :

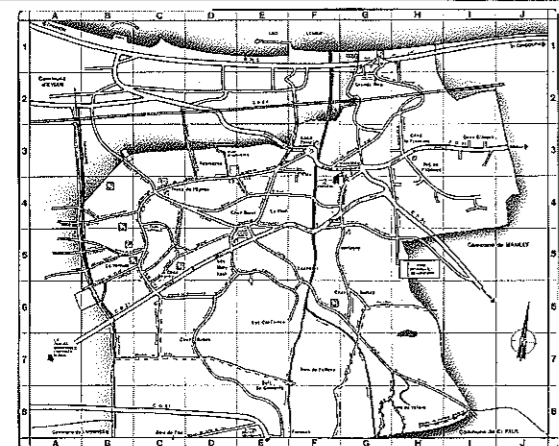
Habitants : 2400 (estimation 1996)

Superficie : 400 ha répartie en 2869 parcelles

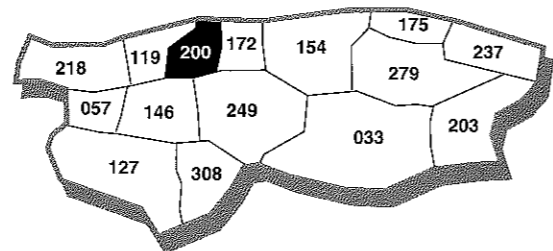
**Altitude : 373 m au niveau du lac
740 m en limite de Saint-Paul**



NEUVECELLE COMMUNE DE FRANCE

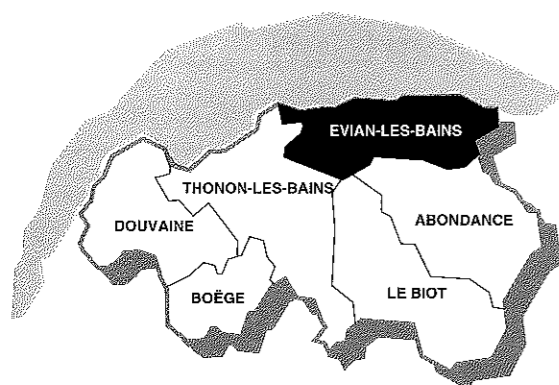


La commune est la plus petite division administrative de la France. **Neuvécelle** est une commune de France.

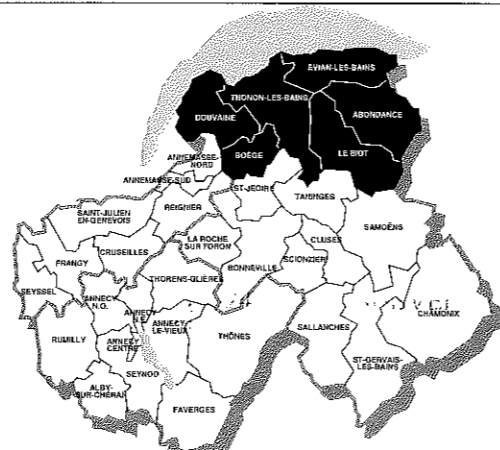


BERNEX	033	NEUVECELLE	200
CHAMPANGES	057	NOVEL	203
EVIAN-LES-BAINS	119	PUBLIER	218
FÉTERNES	127	ST-GINGOLPH	237
LARRINGES	146	ST-PAUL	249
LUGRIN	154	THOLLON	279
MAXILLY	172	VINZIER	308
MEILLERIE	175		

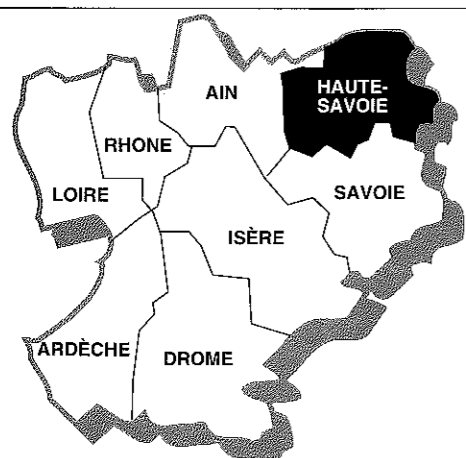
Plusieurs communes forment un canton. **Neuvécelle** appartient au canton d'Evian.



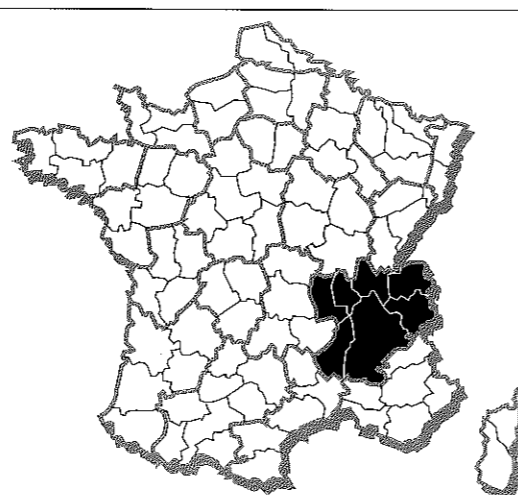
Plusieurs cantons forment un arrondissement. Le canton d'Evian appartient à l'arrondissement de Thonon.



Plusieurs arrondissements forment un département. L'arrondissement de Thonon appartient au département de la Haute-Savoie.



Plusieurs départements forment une région. Le département de la Haute-Savoie appartient à la région Rhône-Alpes.



Plusieurs régions constituent la France métropolitaine.

Informations sur la commune de Neuvécelle

PROPOS INTRODUCTIFS

Éléments de comparaison : La superficie de NEUVECELLE est d'environ 400 hectares dont 09ha 88ca 78ca sont la propriété de la Commune. Lors du recensement de 1990 la population communale était de 1949 habitants.

COMPARAISON

Pour 1990	Population communale	Superficie (en hectares)
EVIAN	6.889	429
LUGRIN	2.025	1.322
MAXILLY	945	407
PUBLIER	4.312	892
CANTON D'EVIAN	22.959	14.832

Altitude : 373 mètres au niveau du Lac 740 mètres en limite de Saint-Paul-en-Chablais.

Les Villes les plus fréquentées par les Neuvécellois pour des raisons autres que professionnelles sont :

- EVIAN LES BAINS à 2 km de Neuvécelle soit 5 minutes en voiture comme en car.
- THONON LES BAINS à 12 km de Neuvécelle soit 15 minutes en voiture ou 25 minutes en car.

Les autres Communes pôles d'attraction sont ANTHY sur LEMAN, DOUVAINE, MAXILLY sur LEMAN, PUBLIER.

1 - DEMOGRAPHIE

1.1 - POPULATION TOTALE

Avec 1 949 habitants recensés en 1990, Neuvécelle se situe au 61^e rang des Communes les plus peuplées du département sur un total de 293 communes. Ceci la place en 4^e position au niveau du canton d'Evian qui comprend 15 communes.

Puis un recensement complémentaire réalisé en 1991 a réévalué la population de Neuvécelle à 2114 habitants, ce qui représente une augmentation de 8,45% par rapport au recensement de 1990 et de 64,30% par rapport à celui de 1975.

	1975	1982	1990	1991
Commune de Neuvécelle	1.288	1.559 (+21,04%)	1.949 (+25,01%)	2.114 (+8,46%)
Canton d'Evian	17.232	18.998 (+9,66%)	22.965 (+21,52%)	—
Arrondissement de Thonon	77.224	84.628 (+9,58%)	100.894 (+19,22%)	—
Département Haute-Savoie	447.795	494.505 (+10,43%)	568.638 (+15%)	—

Quelques données démographiques...

- Pour les dernières années la moyenne du nombre des naissances est de 19,3 par an. Cependant on remarque un net accroissement du nombre des naissances depuis le début des années 1990. En effet la moyenne est de 24,8 naissances par an pour la période 1991-1995 alors qu'elle n'était que de 16,6 pour la période 1985-1990.
- La moyenne du nombre de mariages sur les dix dernières années est de 8,3 par an. Il faut tout de même noter que, tout comme pour les naissances, le nombre de mariages est en net progression ces dernières années. Ainsi la même moyenne calculée sur la période 1991-1995 est de 10,6 mariages par an alors qu'elle n'est que de 7,2 pour la période 1985-1990.
- La moyenne du nombre de décès sur les dix dernières années est de 16,3 par an.

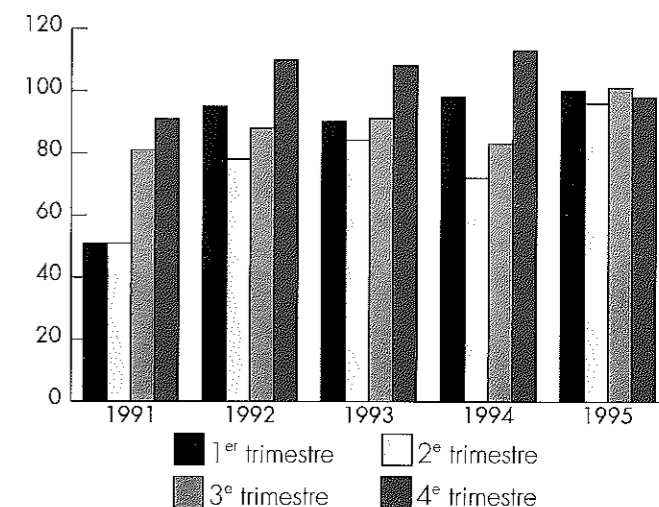
1.2 - POPULATION ACTIVE

	Hommes	Femmes	Ensemble
ACTIFS	542	366	908
Actifs ayant un emploi	526	323	948
- salariés	456	284	740
- non salariés	70	39	109
Chômeurs	16	43	59
INACTIFS	452	587	1.039

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE DE NEUVECELLE POUR 1990

Sur les 908 personnes qui composent la population active de Neuvécelle, 149 travaillent à Neuvécelle et 14 travaillent pour la Commune.

Toutefois si le nombre de chômeurs était de 59 en 1990, il s'élève à 79 en juillet 1996 soit une augmentation de 33,89 %.



2 - EQUIPEMENTS URBAINS ET VIE QUOTIDIENNE

2.1 - EQUIPEMENTS URBAINS

A - PARC DES LOGEMENTS

	1968	1975	1982	1990	1/1/95
Résidences principales	291	404	510	708	709
Résidences secondaires	98	117	205	263	284
					selon DGF
TOTAL	389	581	715	971	993
+ Logements vacants	45	42	50	130	/
TOTAL	434	623	765	1101	/

Au 1^{er} janvier 1995, il reste environ 106 hectares de terrains constructibles.

B - SERVICES DIVERS

• **La Mairie** : Elle regroupe les services administratifs et techniques qui ont pour mission d'assurer la gestion de l'ensemble de la Commune. Pour cela, il leur faut des équipements efficaces et fonctionnels.

- Le bâtiment de la mairie a subi une série de travaux importants qui s'est déroulée en trois étapes :

1991-1992 : - aménagements des abords,

1993 : - reprise de l'ensemble du toit,

1994 : - ravalement des façades.

- Afin d'assurer une meilleure efficacité des services administratifs et des services techniques et donc une meilleure gestion de la Commune, cette dernière s'est dotée de nouveaux outils de travail : mise en place d'un réseau informatique, renouvellement des véhicules, transfert et reprise des archives au 1^{er} étage de la mairie...

Pour les mêmes raisons, les ateliers municipaux ont été transférés avenue de Maxilly. Ce changement a été rendu nécessaire du fait des locaux précédents, avenue d'Evian, devenus trop petits et incorrectement aménagés.

• **Enseignement** : Le groupe scolaire Robert Magnin a été agrandi par la construction d'un bâtiment comprenant trois classes et une salle polyvalente de 100 m². De plus des investissements ont été réalisés pour compléter l'équipement de la salle de gymnastique de l'école maternelle. Il a également paru nécessaire, après les travaux concernant les bâtiments proprement dit, d'aménager les abords du groupe scolaire.

Le groupe scolaire dispose d'une cantine où environ 30 repas sont servis chaque jour. Une isolation phonique y a été réalisée dans le cadre de l'opération « 1000 cantines ».

Il bénéficie également d'un service de ramassage scolaire qui fonctionne quatre fois par jour.

Quelques chiffres...

Enfants de la commune scolarisés

Au 1^{er} février 1995, 223 enfants de la commune étaient scolarisés en section maternelle et élémentaire dont 174 fréquentaient le groupe scolaire Robert Magnin.

Il y avait également 220 autres enfants qui fréquentaient le niveau secondaire.

Soit un total général de 444 enfants de Neuvécelle scolarisés.

	1983	1988	1995
MATERNELLE			
Groupe scolaire Robert Magnin	35	61	76
Ecole privée Saint-Bruno	/	/	8
Ecoles maternelles publiques d'Evian	/	/	3
PRIMAIRE			
Groupe scolaire Robert Magnin	70	96	98
Ecole privée Saint-Bruno	/	/	28
Ecoles maternelles publiques d'Evian	/	/	10

• **Lieu de culte** : La commune de Neuvécelle dispose tout d'abord de l'Eglise de Neuvécelle dont le presbytère a été partiellement réaménagé suite au changement de Curé. Ensuite, elle dispose également de la Chapelle de Maraîche qui a bénéficié ces dernières années d'une attention particulière. Si les abords ont été améliorés, le bâtiment en lui-même s'est vu doté d'une alimentation électrique

permanente pour la tenue de diverses manifestations religieuses ou culturelles.

C - COMMERCES

• A ce jour la Commune de Neuvécelle dispose de :

3 cafés, débit de boissons

2 bureaux de tabac

1 point de vente de la presse

1 boulangerie

1 salon de coiffure

1 pharmacie - 2 médecins généralistes - 1 kinésithérapeute - 1 infirmière

6 hôtels, restaurants et 1 gîte rural (voir tableau).

Hôtel-restaurants	Nombre	Chambres
Quatre étoiles ou plus	3	153
Deux étoiles	3	67
Gîte rural	1	120

On remarque la constitution d'un pôle La Verniaz - Le Royal - L'Ermitage qui tous trois organisent des conférences, des stages de formation ou qui accueillent des personnalités comme lors des sommets Franco-Allemands par exemple. Cependant on note qu'en terme d'animation, il n'y a aucune répercussion sur la vie communale.

• Capacité d'accueil en lits touristiques:

NEUVECELLE 3 242

THOLLON 10 000

EVIAN 10 000

Les principales causes d'attraction sont : la forêt, la pêche, la gastronomie et le thermalisme du fait de la proximité d'Evian.

D - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS

Neuvécelle dispose de 4 hectares 60 de parc, jardin, promenade ou esplanade aménagés ainsi que de 1 hectare 25 de terrains de plein air liés à des équipements sportifs.

• Sites de sports et loisirs : plage de baignade aménagée, forêt aménagée pour pique-nique, itinéraire balisé pour randonnée pédestre.

• Equipements sportifs particuliers : terrain de handball, centre équestre, tennis. Il est à noter que cette dernière infrastructure, si elle est située sur Neuvécelle, appartient à la Ville d'Evian.

• Equipements socio-culturels :

- la salle de concert «La grange au Lac» qui appartient à la Société d'Exploitation des Activités Touristiques (SEAT).

- bibliothèque communale gérée par une association dans les locaux du groupe scolaire.

2.2 - ANIMATION ET VIE QUOTIDIENNE

Chaque année, sont organisés un concours des maisons fleuries, une kermesse («La Neuvécelloise»), un tournoi de handball et les journées du patrimoine avec l'ouverture de la Chapelle de Maraîche et l'organisation d'un concert et d'une conférence.

On notera également la création de diverses associations. Toutefois la vie associative reste ponctuelle et doit être encouragée.

3 - INFRASTRUCTURES

3.1 - VOIRIE

Quelques chiffres...

• Longueur des voies communales : 19,790 km

• Longueur des chemins ruraux : 8,440 km

• Longueur des voies départementales (CD21-CD24-CD124) : 5,350 km

• Longueur de la route nationale (RN5) : 400 mètres

Quelques informations...

La voirie occupe une place importante dans la gestion communale. En effet on constate que les questions qui lui sont relatives forment une bonne partie des actions communales (entretien, aménagement...). Ce constat s'est renforcé durant le processus de révision du plan d'occupation des sols et a conduit à reprendre le classement des voies, ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs décennies.

D'autre part le Conseil Municipal a entrepris divers aménagements de voirie dans l'optique d'une meilleure sécurité tant sur les routes départementales que sur les routes communales.

Il est également à noter que des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens et d'embellissement des quartiers ont été réalisés.

La numérotation des maisons a également été effectuée ce qui facilite beaucoup le travail des livreurs, facteurs...

3.2 - EAU

Données budgétaires : Pour 1996 le budget primitif annexe concernant l'eau et l'assainissement se présente ainsi:

SECTION D'EXPLOITATION : 2 253 219 francs en recettes et en dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 037 442 francs en recettes et en dépenses.

A - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La gestion se fait en régie par la commune.

Avec le développement de la commune s'est posé le problème de l'alimentation en eau potable dès la fin des années 1980. En effet, la sécheresse de 1989, a démontré que les réserves en eau potable étaient désormais insuffisantes pour assurer et garantir une alimentation correcte du territoire communal. Ainsi, après un accord avec la Ville d'Evian, il a été décidé d'utiliser, en appoint complémentaire l'eau du réseau d'Evian. Des travaux de connexion ont été réalisés en 1989 et en 1990.

Ensuite Neuvécelle s'est attachée à remplacer ou compléter son réseau de distribution d'eau notamment par la pose de nouvelles canalisations.

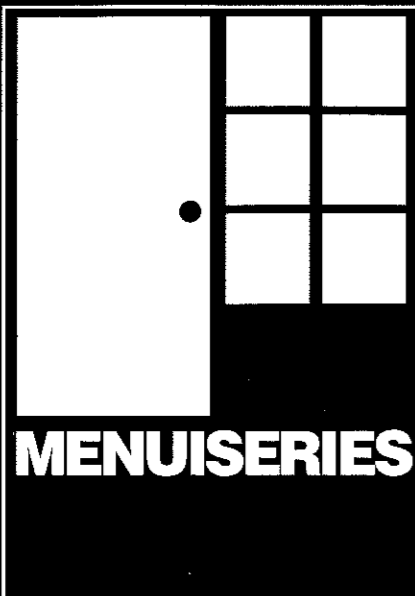
Si le raccordement au réseau de la Ville d'Evian apporte toute satisfaction et assure une réelle garantie tant aux usagers qu'à la commune, cette dernière essaie toutefois de sauvegarder des ressources propres et de protéger les captages existants.

B - ASSAINISSEMENT

La gestion se fait en régie par le syndicat intercommunal.

Gedimat

Lombard



MENUISERIES

EVIAN
Tél. 04 50 75 02 28
THONON
Tél. 04 50 71 00 04

Pour la collecte des eaux usées, Neuvecelle dispose désormais d'un réseau d'assainissement étendu qu'elle essaie de compléter. Il est important de comprendre qu'à travers le réseau d'assainissement c'est toute la question de l'environnement qui en jeu, c'est-à-dire la question de la qualité de nos ruisseaux et du Lac Léman.

Cependant s'il est normal de disposer de bons réseaux, leur gestion est devenue un exercice délicat dans le sens où il est nécessaire de maintenir et de développer un service de qualité tout en limitant les coûts.

3.3 - ELECTRICITÉ

La concession communale avec EDF date du 1^{er} juin 1937. Suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 1985 la Commune a opté pour la tarification universelle et ne perçoit plus de ce fait de redevance au titre du cahier des charges de concession.



SCREG SUD-EST

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
ROUTES, AUTOROUTES ET ASSAINISSEMENTS
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX

CONSULTEZ-NOUS :

CENTRE DE THONON

Z.I. de Vongy - B.P. 249
74206 THONON LES BAINS Cedex
Tél. 04 50 71 43 16 - Fax 04 50 26 67 61



S.A.R.L. au capital de 300.000 F.

NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE

Nettoyage et entretien de tous locaux
Nettoyage industriel
Désinfection, désinsectisation, dératisation, vide-ordures
Shampooing de moquettes
Traitements spéciaux des sols

VALPARC
74330 POISY Tél. 04 50 22 04 38

Quelques indications...

- Longueur des réseaux de moyenne tension :
MT aérien : 3 228 mètres
MT souterrain : 9 094 mètres
- Longueur des réseaux de basse tension :
BT aérien : 19 499 mètres
BT souterrain : 9 142 mètres
- Nombre de foyers lumineux : 600.

4 - FISCALITÉ ET BUDGET

4.1 - TAXE D'HABITATION

Le taux de la taxe d'habitation pour 1996 est de 9,16 %. Cela plaçait Neuvecelle en 1994 au 191^{ème} rang sur les 288 communes du département de la Haute Savoie et au 8^{ème} rang sur les 15 communes du Canton d'Evian.

Pour indication on retiendra que la taxe d'habitation était de 8,07% en 1989 et Neuvecelle était alors au 9^{ème} rang sur les 15 communes du Canton d'Evian.

4.2 - TAXE PROFESSIONNELLE

Le taux de la taxe professionnelle était de 13,11% en 1989 et pour 1996 il est de 14,87 %. Il est à noter que les entreprises nouvelles en sont exonérées pour une durée de deux ans à compter de leur création.

4.3 - MASSE BUDGÉTAIRE

Pour 1996, le budget primitif principal de Neuvecelle se présente ainsi :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT en recettes et dépenses : 9 387 400 francs
Soit une augmentation de 5,42 % par rapport au budget primitif de 1995.
- SECTION D'INVESTISSEMENT en recettes et dépenses : 4 929 820 francs
Soit une augmentation de 11,58 % par rapport aux investissements inscrits au budget primitif de 1995.

Ets BALLY S.A.

AGRICULTURE
JARDINAGE

7, route du Golf - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 00 40 - Fax 04 50 75 61 13

LA NAISSANCE DU BULLETIN N° 20

Juste un peu avant le Père Noël arrive régulièrement chaque année votre bulletin municipal. Tout frais sorti de l'imprimeur, il vous apporte des informations très diverses et fait le bilan d'une année de vie communale. Mais ce journal ne se fait pas tout seul et comme c'est le vingtième anniversaire nous nous sommes dit que, une fois n'est pas coutume et pour quelques curieux, nous allions décrire les étapes de sa fabrication.

Pour fabriquer quelque chose il faut une équipe et comme dans toute équipe quelque peu efficace il faut un chef et le notre c'est Charles Pernet, le premier adjoint, qui est notre rédacteur en chef. Naturel pour un président de la commission de l'information. Avec une calme énergie, il organise le travail, fixe les réunions, stimule les pigistes, canalise les enthousiasmes. Si sa modestie légendaire ne nous l'interdisait pas, nous dirions que sans lui il n'y aurait probablement rien devant vos yeux ou en tout cas pas le même produit.

Tout commence par l'avant-projet figolé durant l'été par notre rédacteur en chef. Le bilan du précédent bulletin sert de canevas à la nouvelle édition. L'étude de l'avant-projet est l'objet de la première réunion de la commission de l'information formée essentiellement de membres du conseil municipal. Les appels répétés à la collaboration des membres extérieurs restent malheureusement peu fructueux jusqu'à présent. Cette réunion a lieu fin septembre. Le canevas s'enrichit, on discute déjà de la photo de couverture, du nombre de pages et d'illustrations en tenant compte du budget prévisionnel. Nous aimerions faire épais, tout en couleur mais le Président de la commission des finances est là pour surveiller et surveille à la meilleure place puisque c'est tout simplement notre rédacteur en chef ! Nous faisons la revue des annonceurs ; c'est grâce à eux que notre bulletin peut vivre et s'enrichir. Nous leur en sommes reconnaissants. Une petite ombre cette année : un gros annonceur s'est rétréci ! Les machines à sous sont sans doute grippées.

Puis les réunions se succèdent à un rythme suffisamment espacé pour donner le temps aux articles des intervenants extérieurs d'être rédigés et de nous parvenir. Mais la date butoir arrive : mardi 5 novembre. Tous les articles doivent alors être reçus avec quelques délais supplémentaires pour les plus paresseux de la commission. Mais le 18 ce sera définitivement trop tard ! Tous les articles sont relus, mis sur disquette informatique par le secrétariat de la mairie. Les illustrations sont discutées ; les photographies sont choisies pour leur qualité et leur caractère informatif. Elles paraîtront soit en noir et blanc soit en couleur (la couleur coûte cher). On choisit définitivement la page de couverture : pourquoi pas une présentation de toutes les couvertures des dix-neuf numéros précédents ? Mais il y a plusieurs couvertures ayant pour sujet la mairie ou la chapelle de Maraîche, nos gloires architecturales. Faut-il fusionner ces doublons ou présenter les dix-neuf bulletins ? Le débat sera clos en donnant carte blanche à l'imprimeur et à son photographe. Puis, tout cela part en disquettes et pochettes de photos chez l'imprimeur.

Pour la commission, l'essentiel du travail est fait ; maintenant c'est au tour de l'imprimeur qui n'a plus qu'un petit mois pour boucler le numéro.

Le 11 décembre dernière réunion de la rédaction : c'est le moment de la lecture des épreuves. Il est bien tard pour remanier les textes. On se contente surtout de dénicher les fôtes : Bernard Pivot serait fort satisfait de nous voir ainsi préserver la qualité de la syntaxe. Le dictionnaire est souvent utile ! Cette soirée marque le fin de notre travail et naturellement elle se termine autour de quelques saucissons et de quelques bouteilles de Marin (intercommunalité oblige). Mais le premier verre ne sera servi que lorsque toutes les épreuves auront été soigneusement rangées et prêtes à repartir définitivement chez l'imprimeur, sans une tache.

Le bulletin peut alors être mis en forme. Mille cinq cents exemplaires seront prêts et livrés le 23 décembre à la mairie pour être immédiatement déposés dans votre boîte aux lettres en devançant de quelques heures l'arrivée du Père Noël.

Cette préparation est l'occasion de faire un retour sur toute une année de vie de la commune avec son versant administratif, les comptes rendus du Conseil, le budget, sa riche vie associative, du chat abandonné à nos vigoureuses gymnastes, des étagères de la bibliothèque à la choucroute des donneurs de sang. Occasion aussi d'un retour sur les joies et les peines de l'année, sur l'école qui change, l'été déjà loin où les jardins rivalisaient de splendeur. Tout ceci nous fait voyager dans le temps et aux quatre coins de la commune. Si c'est un travail, cela l'est surtout pour notre vaillante collaboratrice, Catherine Sannicolo, qui a la charge du travail ingrat de collecte des articles, de dactylographie, de coordination et de lien avec tous et avec l'imprimeur. Comme c'est le vingtième anniversaire -presque son âge- qu'il nous soit permis de lui dire ici toute notre gratitude pour le travail effectué avec l'aide du personnel communal, travail décuplé après le départ à Annemasse du regretté Vincent Fontaine.

La rédaction du bulletin est un moment riche de l'activité communale, l'élaboration du témoignage de la vie d'une année de notre cité. Chacun peut s'exprimer sans censure pourvu que le sujet puisse intéresser nos lecteurs et concerner la commune. Seul regret : nous n'aurons pas cette année les riches statistiques qui remplaçaient les données de la commune de Neuvecelle dans la vie de la région et du pays (Francis Grimont). Un autre regret : nous aurions voulu illustrer la rubrique « Qui reconnaissez-vous ? » par la photo du conseil municipal du Bulletin n° 1. Impossible de dénicher une photo d'ensemble. L'univers médiatique n'était pas encore ce qu'il est ! Mais si un collectionneur retrouve ce cliché rare, c'est avec joie que nous le ferons figurer dans le numéro 21.

Au terme de cette petite histoire du bulletin n° 20, encore un vœu déjà exprimé : que des vocations naissent dans la commune (sans allusion à l'événement de la Grange au lac !) : des jeunes ou des moins jeunes pour venir nous aider à forger le bulletin 21 avec plein d'idées nouvelles. Toutes les suggestions, toutes les critiques seront les bienvenues.

Et, pour finir un grand merci à l'imprimerie Bochaton de nous servir sur papier glacé ce bulletin 97 qui, nous l'espérons, vous plaira.

Daniel HEILIGENSTEIN pour l'équipe de rédaction.

SAVOIE TOPO SERVICES

BUREAU D'ETUDES

MM. MALLINJOURD ET BOSSUS

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie - Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villas, bâtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, etc...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes
74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 65 36

SABATIER MONNIN

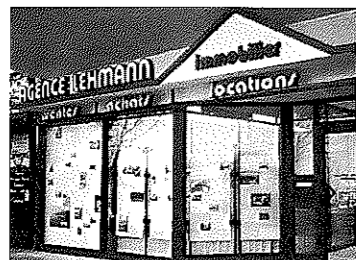
AMEUBLEMENT
DÉCORATION

Exposition : 11, avenue d'Abondance
(face à l'hôpital)

74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 04 28
Fax 04 50 74 60 00

→ Consultez l'annuaire électronique
Nom : SABATIER-MONNIN
Loc. : EVIAN
Dépt. : 74

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER



VENTES
ACHATS
LOCATIONS

1, place du Port - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59



AGENT OFFICIEL
CITROËN

GARAGE GRÉPILLAT

Vente neuf et occasion
Mécanique
Carrosserie
Lavage haute pression
en libre service

Avenue de Maxilly - 74500 NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 25 57

INDIAN'S PONEY CLUB



Dominique et Pierre MARTINERIE

PONEY - CHEVAUX
LEÇONS - PROMENADES - PENSION

74500 NEUVECELLE (sous l'Eglise)
Tél. 04 50 75 31 42

CHARVET THONON

PRODUITS PETROLIERS TOTAL

LIVRAISON DE FIOUL - GAZOLE - CHARBON - LUBRIFIANT -
CHARBON DE BOIS • PRESTATION D'ENTRETIEN -
D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE (DEVIS GRATUIT)

Une nouvelle adresse pour mieux vous servir

7, rue des Arcouasses
Z.I. de Vongy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. inchangés : 04 50 71 26 43
04 50 71 25 70 - 04 50 75 07 28

FIOUL
PREMIER
TOTAL

Compte Administratif (budget principal M11) 1995

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	259.327,37
61 Frais de personnel	2.389.746,66
62 Impôts et taxes	16.238,00
63 Travaux et services extérieurs	1.080.214,05
64 Participations et contingents	1.456.390,50
65 Allocations et subventions	219.595,00
66 Frais de gestion générale	447.045,02
67 Frais financiers	922.280,77
82 Charges antérieures	10.074,01
83 Prélèvement pour dép. d'investissement ..	1.503.272,20
TOTAL	8.294.109,57
Excédent de clôture - Fonctionnement	2.608.935,51

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits de l'exploitation	27.577,20
71 Produits domaniaux	89.363,66
72 Produits financiers	102,78
73 Recouvrements - subventions	357.744,70
74 Dotations versées par l'Etat	2.366.295,15
75 Impôts indirects	988.479,57
76 Impôts directs autres que contributions ...	23.820,00
77 Contributions directes	4.950.446,00
78 Travaux d'équipement en régie	139.858,44
79 Produits exceptionnels	175.977,49
82 Produits antérieurs	1.783.380,09
TOTAL	10.903.045,08

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

13 Frais extraordinaires	91.794,62
14 Taxe locale d'équipement	385.015,44
16 Remboursement du capital des emprunts....	560.364,34
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme	156.969,07
21 Acquisition de biens meubles et immeubles	289.174,20
23 Travaux de bâtiment et génie civil	2.837.092,53
TOTAL	4.320.410,20

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10 Subventions d'équipement, dons et legs	219.011,00
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	1.503.272,20
14 Participation à des travaux d'équipement	960.127,00
16 Produits des emprunts	1.638.000,00
TOTAL	4.320.410,20
Restes à réaliser : dépenses	2.054.443,00
recettes	649.750,00

Compte Administratif (eau et assainissement M49) 1995

SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES

60 Achat et variations des stocks	148.961,55
61 Autres achats externes	44.827,30
62 Autres services extérieurs	335.043,23
63 Impôts taxes et versements	567.633,86
64 Charges de personnel	189.668,80
66 Charges financières	204.270,69
68 Dotations aux amortissements	339.653,00
TOTAL	1.830.058,43
Excédent de clôture - exploitation	416.474,56

SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

70 Vente de produits fabriqués	2.032.262,18
75 Autres produits de gestion courante	957,65
76 Autres produits financiers	6.284,16
77 Produits exceptionnels	207.029,00
TOTAL	2.246.532,99

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

13 Subventions d'investissement	207.019,00
16 Emprunts et dettes assimilées	152.803,48
21 Immobilisations corporelles	200.626,69
23 Immobilisations en cours	168.908,79
TOTAL	729.357,96

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10 Apports, dotations et réserves	592.756,20
28 Amortissement des immobilisations corporelles	339.653,00
TOTAL	932.409,20
Excédent de clôture - Investissement	203.051,24
Excédent de clôture - Exploitation	416.474,56
Excédent de clôture - Investissement	203.051,24
Excédent antérieur - Exploitation	563.716,20
Déficit antérieur - Investissement	-133.655,97
Résultat global	1.049.586,03

Budget Principal M11 1996

PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	301.327
61 Frais de personnel.....	2.494.700
62 Impôts et taxes	21.000
63 Travaux et services extérieurs	1.870.386
64 Participations et contingents.....	1.659.986
65 Allocations et subventions	185.000
66 Frais de gestion générale	529.000
67 Frais financiers	1.036.851
82 Charges antérieures	40.100
83 Prélèvement pour dépenses d'investissement	3.902.573
TOTAL	12.040.923

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits d'exploitation	680.000
71 Produits domaniaux	86.157
73 Recouvrement - subventions	355.095
74 Dotations versées par l'Etat	2.438.543
75 Impôts indirects.....	1.034.720
76 Impôts directs autres que contributions	24.000
77 Impôts directs	4.643.614
78 Travaux d'équipement en régie	139.859
79 Produits exceptionnels	30.000
82 Produits antérieurs	2.608.935
TOTAL	12.040.923

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

13 Frais extraordinaires	217.000
14 Participations à des travaux d'équipements ..	139.859
16 Remboursements d'emprunts.....	753.471
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme	160.637
21 Acquisition de biens meubles et immeubles ..	1.617.095
23 Travaux de bâtiment et génie civil	6.013.962
27 Dépôts et cautionnements versés	2.480
TOTAL	8.904.504

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10 Subventions	1.667.060
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement ..	3.902.573
14 Participation sur travaux d'équipement.....	909.971
16 Produits des emprunts	1.646.781
18 Dettes à long ou moyen terme	778.119
TOTAL	8.904.504

Budget Annexe (eau et assainissement M49) 1996

PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES

60 Achat et variations des stocks	165.255
61 Autres achats externes	23.736
62 Autres services extérieurs	329.820
63 Impôts taxes et versements	703.942
64 Charges de personnel	200.000
65 Pertes sur créances irrécouvrables	2.000
66 Charges financières	234.042
67 Autres charges exceptionnelles.....	5.000
68 Dotations aux amortissements	379.712
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	209.712
TOTAL	2.253.219

SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

70 Vente de produits fabriqués	2.078.200
77 Produits exceptionnels	175.019
TOTAL	2.253.219

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

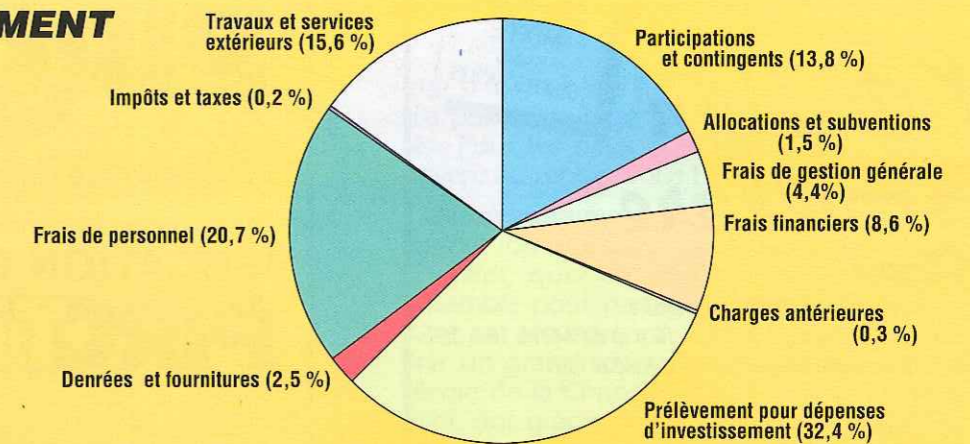
13 Subventions d'investissement	175.019
16 Emprunts et dettes assimilées	198.060
21 Immobilisations corporelles.....	285.000
23 Immobilisations en cours.....	1.116.423
TOTAL	1.774.502

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

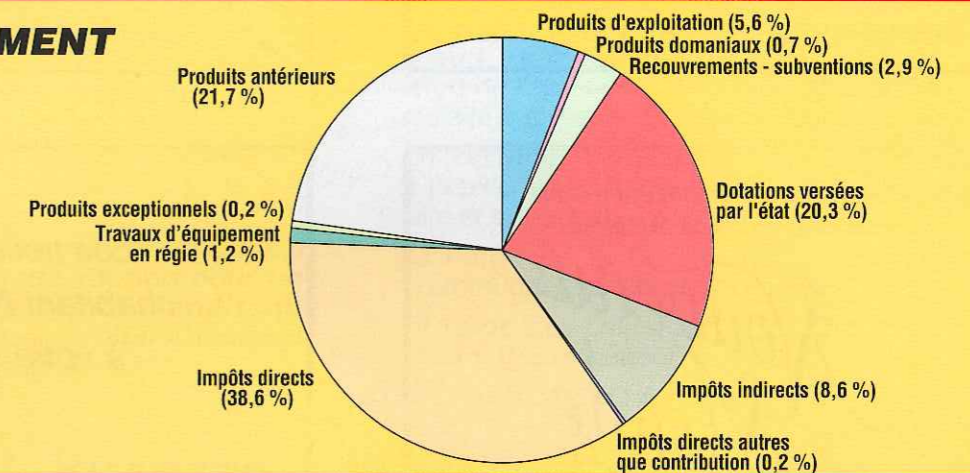
10 Apports, dotations et réserves	997.078
13 Subventions d'investissement.....	188.000
28 Amortissement des immobilisations corporelles	379.712
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	209.712
TOTAL	1.774.502

BUDGET 1996 (comptabilité M 11 : BUDGET PRINCIPAL) (primitif et supplémentaire)

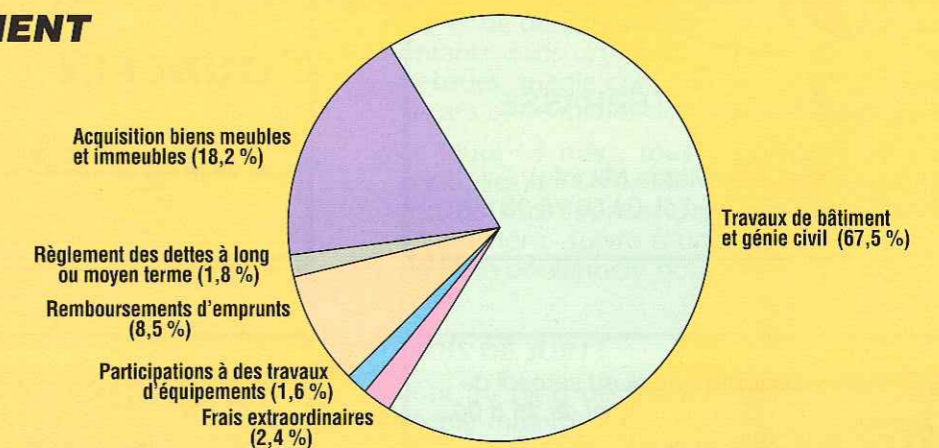
FONCTIONNEMENT DÉPENSES



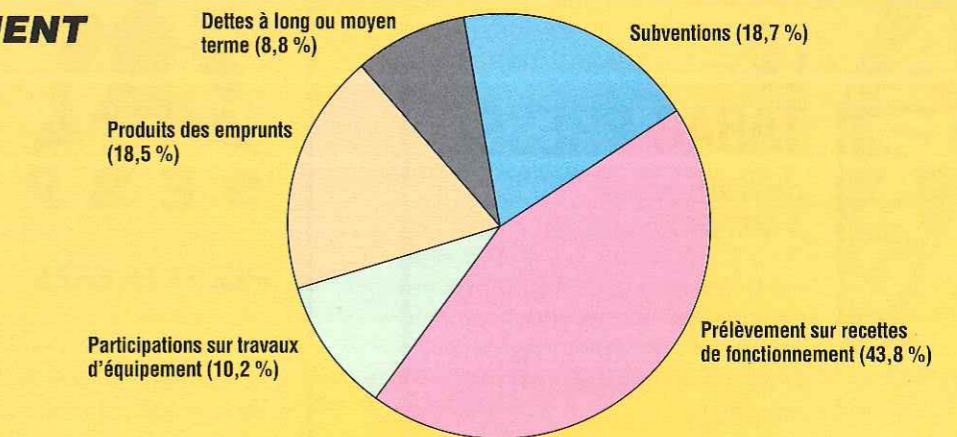
FONCTIONNEMENT RECETTES



INVESTISSEMENT DÉPENSES



INVESTISSEMENT RECETTES





COIFFURE
MIXTE
SANS
RENDEZ-VOUS

Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30
le samedi non-stop de 8 h 30 à 17 h

Le Clos Chenevière - Place de Milly
74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 74 95 06

Pour un bon moment entre amis
passez nous voir au bar du

Nouveau
Monde

JEUX - BILLARD - TERRASSE

Le Clos Chenevière - MILLY
74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 38 60



Ouvert du lundi au samedi de
7 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00
à 19 h 30 et le dimanche
de 7 h 00 à 12 h 30

Le
TABAC-PRESSE

de Neuvécelle
à Milly

- JOURNAUX • JEUX A GRATTER
- PAPETERIE • CONFISERIE
- TIMBRES POSTAUX ET FISCAUX
- CARTERIE • BIMBELOTERIE
- CADEAUX...

PIROTAL

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE
PIROTHERM

Z.I. de VONGY - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 04 78

Les taxis d'Evian
habitant Neuvécelle
à votre service :

DEMIAUX Tél. 04 50 75 21 22
06 08 24 17 97

GUDEFIN Tél. 04 50 70 72 41
04 50 42 56 11

JACQUIER Tél. 04 50 75 62 90
06 08 71 77 14

PAYSAGISTES



PEZET FRÈRES

85, route de Taninges
74100 VÉTRAZ MONTHOUX
Tél. 04 50 37 11 18 - Fax 04 50 95 58 11

J A R D I N S
P A R C S
P I S C I N E S
A R R O S A G E

E T U D E
C R É A T I O N
E N T R E T I E N

LA VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE

AJ LA VIE SCOLAIRE EN MATERNELLE

Il était une fois, une école maternelle qui, au beau milieu de sa commune, accueillait comme chaque année des petits génies aux boucles dorées.

Près de quatre vingts enfants étaient présents. De manière à temporer quelques petits chagrins, les enfants pouvaient apporter de chez eux des animaux familiers. Et voilà qu'un matin Romain nous fait connaître "CALAGAN" le rat Calagan. Maîtresse Colette en profita pour composer une petite comptine.

MOIS D'OCTOBRE :

Dans le cadre d'une collaboration avec l'association Eurcasia, les enfants de la petite section ont réalisé deux tableaux pour l'élaboration d'une exposition sur le thème du lac qui a été présentée à la chapelle de la Visitation de Thonon-les-Bains.

MOIS DE NOVEMBRE :

Quelques sorties ont été prévues. Pour la classe de Corinne, visite à la MAL de Thonon pour une exposition de papiers peints. Tandis que Jacqueline s'est rendue à la bibliothèque de Thonon pour une découverte des livres.

MOIS DE DÉCEMBRE :

Spectacle de "PIERRE ET LE LOUP"

La troupe de théâtre de JUCADA a proposé un merveilleux conte musical où les instruments prêtent leurs sons et leurs personnalités aux protagonistes.

Tout en respectant l'oeuvre de PROKOFIEV, nos marionnettes à fils en ont réalisé une adaptation libre, pleine d'humour et de tendresse.

Bien entendu le mois de décembre fut également la visite du Père Noël avec le traditionnel goûter et la répartition des cadeaux.

MOIS DE FÉVRIER :

Les enfants sont toujours ravis de voir la neige. Une fois de plus, ils ont eu l'occasion de se laisser aller aux joies de la luge, des raquettes, du ski de fond, organisés pendant 3 demi-journées à Thollon-les-Mémises, pour les enfants de petites et moyennes sections.

Les élèves de grande section se sont rendus à la chapelle d'Abondance sur 3 journées complètes.

Départ de l'école à 9 heures et retour à 16 heures 15. Récit de maîtresse Jacqueline :

Les 24 bambins ont pu tour à tour pratiquer 3 activités :

- le ski de fond,
- la luge,
- les raquettes,

encadrés par leurs instituteurs et leur ATSEM*, mais aussi par des parents bénévoles. Il est à noter

que si la première journée a été très enneigée elle n'a pas découragé pour autant les bonnes volontés. Pour les deux autres journées soleil et neige étaient au rendez-vous !

Il est un autre moment de la journée qui était également fort attendu, celui du pique-nique de midi. En effet, quoi de plus excitant que d'être tous ensemble pour partager un bon casse-croûte préparé par les mamans. Et à ce propos, il nous faut tirer un grand coup de chapeau aux collègues de l'école de la Chapelle qui, pendant l'interclasse de midi, ont gracieusement mis à notre disposition la salle de motricité de leur classe maternelle.

Les petits Neuvécellois ont ainsi pu manger au chaud, se requinquer un peu avant le nouvel effort de l'après-midi et de plus, côtoyer un univers scolaire autre que celui qui est leur quotidien.

En résumé, une expérience enrichissante, 3 excellentes journées passées hors du cadre scolaire et qui ont pu être réalisées grâce :

- à l'aide de la Mairie qui a accordé le car communal pour les déplacements,
- à l'aide des collègues de la Chapelle qui ont fourni l'hébergement.

UN GRAND MERCI A TOUS.

MOIS DE MARS :

Spectacle complet de Kinourama. 1 heure 30 de rire et de détente avec la participation effective des enfants dans un enchaînement de sketches clownesques, magie comique, moodeling, ballon, jeux visuels et de mimes de Kinou le clown.

Le jeudi 14 mars, tous les enfants ont sorti leurs panoplies de Carnaval afin de défiler, de faire une petite représentation sur la place du Clos Chenevière, suivie d'une invitation de madame BIZET la boulangère pour une dégustation de bonbons.

MOIS DE JUIN :

Tout au long de l'année scolaire, les enfants de l'école maternelle, ont suivi des cours d'approche de la musique, ayant pour objectif la préparation sensorielle et corporelle du jeune enfant à l'apprentissage de la musique et le développement de sa créativité selon un parcours musical progressif.

Donc le spectacle de fin d'année fut créé par l'inspiration de ces cours.

Sur la musique de Vivaldi, les enfants se sont présentés devant les parents. Le thème étant composé de 5 tableaux. Chaque classe avait un rôle bien défini. Les petits représentaient les écureuils, les moyens les petits lapins et les grands les oiseaux qui s'envolaient au moindre bruit. Bien entendu, les décors de la salle ont été réalisés par les enfants accompagnés de l'aide précieuse des adultes.

* ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Terminons par notre voyage de fin d'année :

Au matin du 25 juin 1996, l'excitation était à son comble dans les locaux de l'école maternelle, où tous les enfants, sac au dos, attendaient impatiemment les cars qui allaient les emmener passer la journée au zoo de Servion, en Suisse. Il y a quelques jours déjà qu'ils en rêvaient, de tous ces animaux dont on leur avait tant parlé !

A 9 heures, un dernier adieu aux mamans restées sur le trottoir et hop ! direction la Suisse. En arrivant au zoo, le temps était frais, le vent soufflait : avant de reprendre des forces grâce au goûter emporté par les ATSEM, chacun a enfilé soit un kway, soit un pull, soit un gilet sortis des sacs... puis réchauffés et ragaillardis, la visite a pu commencer. Grâce à l'aide des parents accompagnateurs, les enfants ont été répartis en petits groupes qui ont déambulé en toute sécurité à l'intérieur du zoo. Chacun a pu tout à loisir admirer de gros animaux (lion, tigre, ours, bison, puma, lynx...), s'amuser devant les cages des singes, traverser la serre tropicale habitée par les oiseaux exotiques, aller caresser les chèvres du Tibet, apprécier le calme de la grande volière avec ses flamants roses et ses pélicans, s'étonner devant le porc-épic et bien d'autres encore...

Pour midi, tout ce petit monde s'est rassemblé sur l'aire de pique-nique du zoo et, confortablement installé à des tables, chacun a fait honneur au casse-croûte préparé par sa maman.

L'après-midi était aussi un grand moment attendu par les enfants : c'est là qu'ils ont pu profiter pleinement des différentes installations de l'aire de jeux du zoo qui leur sont spécialement réservées : moment de défoulement et de liberté pour les enfants mais moment... relativement stressant pour les adultes qui accompagnent !!!

Puis l'heure du retour a sonné : un dernier goûter servi avant de monter dans le car, et en route pour NEUVECELLE ! Les têtes pleines de sou-

venirs, l'ambiance était plus calme qu'à l'aller et nombreux ont été ceux qu'il a fallu réveiller à l'arrivée !

Comme chaque année, un grand merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ces projets.

B) LA VIE SCOLAIRE EN PRIMAIRE :

Quelques sorties culturelles :

- Visite du musée de la pêche de Rive en octobre pour les élèves de CE2 et CM.
- Participation à l'exposition "du Baïkal au Léman" organisée par l'association Eurcasia.

Les dessins des élèves de Neuvecelle ont été exposés à la Chapelle de la Visitation à Thonon conjointement avec des dessins du Lac Baïkal, réalisés par les enfants du ballet Solnychko de la ville d'IRKOUTSK SIBÉRIE.

- Visite d'une demi-journée pour les élèves de CM2 à la bibliothèque de Thonon pour une animation et explication sur l'organisation de la bibliothèque.
- Réception des enfants du ballet Solnychko à l'école (démonstration de danses, jeux, échanges de souvenirs, et enfin le goûter).

Elèves, enseignants, parents d'élèves, tous ont été époustoufflés par les performances et le sérieux de ces enfants. Enthousiasmés par la chaleur du contact avec ces jeunes Sibériens, l'équipe enseignante désirait poursuivre ces relations amicales en faisant bénéficier les élèves d'échanges culturels enrichissants. Une correspondance avec une école primaire d'Irkoutsk dont les élèves apprennent le français dès l'âge de sept ans a été entreprise (expédition de photos, dessins, contes, cassettes, documentation sur notre région).

- Deux sorties pour les classes de CP et CE1 à l'alimentarium à Vevey en Suisse au mois d'avril.

- Visite du musée.

- Atelier de cuisine : préparation du repas par les enfants.

- Participation au défi lecture au collège les Rives du Léman pour les élèves de CM2 au mois de juin.

- Visite du parc ornithologique de Villars les Dombes fin juin pour les CP, CE2 et CM.

- 2 agents de police sont venus dans la classe des CM2 pour leur parler de leur métier et de la sécurité. Ensuite, les enfants se sont rendus au commissariat pour visiter les locaux.

Sorties à caractère sportif :

- 5 séances de ski de piste en février pour les classes de CE2 et CM.
- 4 séances de poney en octobre et en mai pour les classes de CP, CE1 et CE2.
- 8 séances de voile en mai et juin pour les classes de CM2.

Animations :

Comme chaque année, le chœur des enfants de l'école a participé aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai en interprétant les chants de circonstances.

Fête scolaire du mois de juin :

Spectacle présenté, "le voyage de Kaplia la goutte d'eau".

Il était une fois très loin, là-bas, une gouttelette qui vivait avec des milliards d'autres au beau milieu du grand lac Baïkal. On l'appelait Kaplia ce qui, en russe signifie goutte d'eau.

Mais Kaplia s'ennuyait. Elle rêvait de voyager, de découvrir de nouveaux paysages. Le Lac Baïkal, qui d'après les anciens, voit et entend tout, lui conseilla de s'adresser au soleil, ce que fit aussitôt Kaplia.

Le père soleil souffla sur elle de toute sa force. Elle sentit la chaleur des rayons et devint toute légère. Et tout à coup, voilà qu'elle sauta du Lac Baïkal et se mit à monter vers le ciel. Elle se retrouva dans un petit nuage bleu au milieu de mille gouttes d'eau, ses soeurs qui s'étaient évaporées en même temps qu'elle.

Alors commença pour Kaplia un très long voyage.

Le nuage survola un certain temps les eaux miroitantes du Baïkal puis fut poussé vers les rives. Kaplia était émerveillée. Elle se pencha au bord du nuage et aperçut en bas des troïkas tirées par de fringants chevaux traversant l'immense taïga qui borde le Baïkal.

(Danse de la Troïka)

Les chevaux et les troïkas disparurent à l'horizon tandis que le nuage continuait sa course à travers le ciel. En bas la taïga s'épauca et les toits des isbas d'un village apparurent. Dans les ruelles un groupe d'enfants se querellaient. Leurs voix résonnèrent jusqu'aux oreilles de Kaplia.

(Petrouchka)

Le petit nuage voguait toujours à l'aventure. Cependant la taïga avait maintenant complètement disparu. En bas, il y avait de plus en plus de maisons, des immeubles, des monuments, des rues parcourues par des voitures.

Dans le nuage, une goutte d'eau très instruite et qui avait déjà beaucoup voyagé renseigna Kaplia sur l'endroit où elle se trouvait. "C'est la ville d'Irkoutsk, la capitale de la Sibérie Orientale. La ville compte environ 635 000 habitants. C'est un grand centre universitaire. On y trouve aussi des fabriques d'automobiles, de textiles...". Mais Kaplia

n'écoute pas la suite. Elle venait d'apercevoir par une fenêtre entrouverte, les enfants d'une école de danse qui s'entraînaient. Et ce spectacle lui sembla bien plus amusant que le discours de la vieille goutte savante.

(Korobouchka)

Kaplia serait bien restée un peu plus longtemps avec les enfants mais le nuage continuait à s'éloigner. Le vent souffla de plus en plus fort et Kaplia vogua toujours plus loin en direction de l'ouest. Après les plaines de Sibérie suivirent les monts de l'Oural et Moscou. Puis Kaplia et ses compagnes quittèrent la Russie. Elles traversèrent la Biélorussie (ou l'Ukraine), la Pologne, l'Allemagne. Enfin au bout de plusieurs semaines, le nuage atteignit la Suisse.

Kaplia survolait maintenant des montagnes aux sommets enneigés, des alpages verdoyants, des villages de chalets. C'était très joli. En bas une rivière descendait de la montagne. Kaplia n'hésita pas, elle piqua une tête et atterrit sur le dos d'une truite. Des enfants qui passaient lui apprirent qu'elle était tombée dans un fleuve appelé Rhône.

(En passant le Rhône)

Mais que se passait-il ? Kaplia se sentit ralentie dans sa course et le Rhône se transforma en une véritable petite mer. "Te voilà arrivée dans le lac Léman" lui cria la truite avant de disparaître en plongeant. Kaplia s'accrocha à un voilier qui longeait la rive. Elle se laissa tirer et en profita pour admirer le paysage. En passant vers le village de Neuvecelle, elle aperçut des couples d'amoureux qui se disputaient.

(Danse savoyarde)

Les jeunes gens semblaient maintenant réconciliés. Ils s'éloignaient sur la rive main dans la main. Il sembla même à Kaplia qu'ils parlaient de mariage.

(Etoile des neiges)

A présent le jour s'achevait. Tout était calme. Le soleil couchant colorait le lac de reflets orangés. Sur la rive les montagnes savoyardes resplendissaient. Depuis les alpages de la Dent d'Oche, le chant d'un berger parvint aux oreilles de Kaplia.

(Chant du soir)

La bise faisant frissonner les arbres. La nuit allait tomber. Kaplia se sentit nostalgique. Elle se souvint du lac Baïkal et de berceuses que les vieux sapins de la taïga murmuraient le soir.

(Berceuse russe)

Bercée par le clapotis du lac, Kaplia s'est assoupie. Laissons-la dormir et rêver à de nouvelles aventures. Demain, elle reprendra son voyage et descendra le Rhône en direction de la Méditerranée, dont elle a entendu parler par un oiseau migrateur. Mais ceci est une autre histoire...



Concours des Maisons Fleuries

La visite de la Commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 3 août 1996.

Le jury était composé de :

- Monsieur René LAMY,
- Madame Edith MOREL, conseillère agricole,
- Madame Josiane CLAIMAND, conseillère municipale,
- Monsieur Quentin DEAL, conseiller municipal,
- Monsieur Robert FLORET, entrepreneur paysagiste en retraite.

Membre accompagnateur :

- Monsieur Charles PERNET, Maire-Adjoint.

CLASSEMENT

1^{re} CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRES VISIBLE

- | | |
|--|---|
| 1 ^{er} BUTTAY Paul - 525, avenue de Lécherot | MINAM-BORIER Bernard - 8, parc d'Ausnières |
| 2 ^e AUGERT Jean-Noël - 340, avenue de Valère | SAUVAGE Marguerite - 229 D, avenue du Club Hippique |
| 3 ^e TRINCAT François - 245, rue du Pré des Portes | 20 ^e CHENIN Claude - 103, impasse du Stade |
| 4 ^e DUCOMMUN Hortense - 652 B, avenue de Valère | MAURICE Marguerite - 95, impasse des Chênes |
| 5 ^e LYET André - 250 H, impasse des Oiseaux | 22 ^e LAZARETH Micheline - 220, avenue de Lécherot |
| 6 ^e PAGNIER Pierre - 228, rue du Parc de l'Abbaye | 23 ^e BELLON Jean-Paul - 62, chemin de Gravanne |
| 7 ^e GUDEFIN Dominique - 478, avenue du Flon | 24 ^e MILANI René - 277, avenue de Milly |
| 8 ^e FELICI Yves - 277, chemin des Confertes | PEZARD Maurice - 458, avenue de Maraïche |
| 9 ^e BURNAT Gérard - 240, chemin des Confertes | 26 ^e BONDAZ Paul - 229 A, avenue du Club Hippique |
| 10 ^e MARZOLF Mathias - 296 E, impasse des Abbés | LECOEUVRE Georges - 28, chemin des Codes |
| 11 ^e BUBEL Gerlinde - 652 A, avenue de Valère | 28 ^e LAIDIN Alain - 301, route de Grande Rive |
| 12 ^e CURDY Pierre - 221, avenue de Maraïche | VALETTE Jean - 250 G, impasse des Oiseaux |
| 13 ^e PERTUISET Marcel - 68, avenue du Flon | DUCOMMUN Louis - 15, impasse des Chênes |
| 14 ^e GIROUD Pierre - 206, avenue de Verlagny | PISSARD Joseph - 1654, avenue de Milly |
| 15 ^e DECURNINGE Marcel - 93, chemin des Houches | 32 ^e BROUSSENG Jeanine - 18, rue du Parc de l'Abbaye |
| LAZARETH Michel - 282, avenue de Lécherot | BUTTAY Marcel - 442 B, avenue de Verlagny |
| 17 ^e BONNEVIE Gilbert - 186, route de Grande Rive | ALPHONSE Joseph - 906, avenue d'Evian |



Maison de M. et Mme Paul BUTTAY, 1^{er} prix de la première catégorie (maisons avec jardin très visible)

- 35^e VERGNAUD Henri - 141, avenue des Tours
 MOILLE Jeanne - 474, avenue de Milly
 37^e PICHOT Joséphine - 216, avenue de Montigny
 38^e POUX René - 196 A, impasse des Fleurs
 39^e MATHONNET Michel - 285, rue du Pré des Portes
 COLLOMB Christiane - 1574, avenue de Milly
 41^e BURNET Patrick - 282, route de Grande Rive
 SOSTARIC Valentin - 179, chemin des Confertes
 BULTEL Jean - 58, avenue Rouffin
 44^e JACQUIER Marcel - 549, avenue de Maxilly
 QUADRI Géraud - 151, la Chataigneraie
 46^e NURCHI Francesco - 296 F, impasse des Abbés
 DEMIAUX Jean-Michel - 172 C, parc de Maraïche
 MARUEJOLS Robert - 509, avenue de Lécherot
 49^e BOCHATON François - 32, avenue du Flon
 50^e BLANC Gabriel - 229, avenue de Milly
 LACROIX Gilbert - 1503, avenue d'Abondance
 MOREL-CHEVILLET Alain - 70, chemin des Houches
 ANDRE Gérard - 191, la Chataigneraie
 54^e GREPILLAT Jean-Pierre - 196, route de Grande Rive
 DUCRET André - 196 D, impasse des Fleurs
 ROUSSEY Raymond - 382, avenue de Maxilly
 BLANC Robert - 378 B, avenue de Verlagny
 VESIN Marguerite - 52 A, chemin des Peupliers
 59^e HENNY BOCHATON Michel - 394, avenue de Maraïche
 BURNET Christian - 270, avenue du Flon
 61^e MORAND Gérard - 179, chemin de chez Duret
 62^e BUTTAY Gisèle - 640 A, avenue de Lécherot
 REBET Louis - 125, avenue Rouffin
 64^e FREI Jean-Louis - 551, rue du Parc de l'Abbaye
 65^e MORAND Ludovic - 134, avenue de Lécherot
 66^e VULLIET Dominique - 384, route de Thollon
 67^e SACHE Gilbert - 15, parc d'Ausnières
 68^e LEONARDUZZI Richard - 36, chemin des Houches
 DOS SANTOS José - 1198, avenue de Milly
 70^e WILLI Jean - 274, chemin des Confertes
 71^e RUSCITO Jean-Michel - 92, avenue du Bois du Feu
 72^e ROCH Noël - 668, chemin des Houches
 73^e ROCH Joséphine - 9, chemin des Houches

MENTIONS SPECIALES :

- BEAUGHEON Gilles - 964, avenue de Valère
 BESSON Sylvie - 769 D, impasse du Gavot
 CHAPUIS Etienne - 184, parc des Vernes
 CLAIMAND Josiane - 43, avenue de Milly
 FOREL Serge - 893, avenue de Maraïche
 LAZARETH Antoine - 671, avenue de Milly

2^e CATEGORIE :

DECOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} GRANJUX Jean - 88, avenue de Verlagny
 2^e CHESSEL Eugène - 83, avenue Seuvay
 3^e DJOUAMA Saci - 1357, avenue de Milly
 4^e MORAND Alphonse - 95, avenue de Verlagny
 5^e SIMON Patrick - 205, avenue de Verlagny
 6^e PICCOT Yves - 174, avenue de Verlagny
 7^e MOROSATO Aurèle - 114, avenue de Montigny
 8^e LAURENT Appoline - 74, avenue de Verlagny

3^e CATEGORIE : BALCONS OU TERRASSES SANS JARDINS VISIBLES

- 1^{er} VOLDOIRE Marius - 483, avenue Seuvay
 2^e HUCHET Jean-François - Le Clos Chenevière
 3^e FINCATO Lucien - 48, rue du Lac
 4^e PANNEQUIN Paul - 137 A, chemin des Confertes
 5^e TARRANO Marcel - Résidence le Milly
 6^e PRIORE Nicola - 181, avenue de Verlagny
 7^e FRENOUX Bernard - 1178, avenue d'Evian
 8^e LEVRAY Bernadette - 114, route de Grande Rive
 MORAND Louis - 785, route de Grande Rive
 DEFLOY Claude - 793, route de Grande Rive
 11^e VIOLLAT Germaine - Résidence le Milly
 12^e JACQUIER Fernand - 3, avenue de Verlagny
 13^e DELCROIX Marc - Le Gallia bâtiment A
 14^e DUTRUEL Patrick - 640 B, avenue de Lécherot
 15^e MAGNIN Guy - 442, avenue Seuvay
 LARGE Christian - 573, route de Grande Rive
 17^e HAON Marcelle - 474, avenue de Maraïche
 LEONARDUZZI Alexandre - le Clos Chenevière
 BRIGNONE Patrick - 837, route de Grande Rive
 20^e MAYER Marie-Thérèse/MAYER Marcel - 560, avenue de la Verniaz
 CHENAL-LAURENT Fabrice - le Clos Chenevière
 22^e VERJUS Guy - 322 C, chemin des Houches
 23^e CARY Gérard - 296 D, impasse des Abbés
 24^e VUADENS Luc - le Clos Chenevière
 DUCRET Christophe - le Clos Chenevière
 BERT Jacques - 853, route de Grande Rive
 27^e MORAND Alain - 586, avenue de Maxilly
 28^e POUDEQUO Pierre - Le Rond Point
 29^e LAMY Pierre - 893, route de Grande Rive
 30^e LAINE Bernard - 49, avenue de Marache
 31^e MONNIER Gérard - 322 B, avenue de Maraïche
 32^e DEGRANGE Joseph - 462, avenue de Maxilly
 BURQUIER Andrée - 853, avenue de Milly
 34^e CHAPUIS Jean - 198, avenue Seuvay
 35^e AUZOUX Jackie - 322 D, chemin des Houches

MENTIONS SPECIALES :

- CHAFFANEL Bernard - le Clos Chenevière
 MARTIGNIERE Pascal - 43, parc des Vernes

5^e CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS COMPRENANT AU MOINS 6 APPARTEMENTS

- 1^{er} LA GRANGE - 41, chemin de chez Duret
 2^e VILLA CHIPOUNE - 81, route de Grande Rive
 3^e FJT-CIS - 534, avenue d'Evian

6^e CATEGORIE : HOTELS - RESTAURANTS COMMERCES - CAFÉS AVEC OU SANS JARDINS

- 1^{er} LA VERNIAZ - 1404, avenue du Léman
 2^e L'ERMITAGE - 1230, avenue du Léman
 3^e CHENAL-LAURENT Pierre - 1231, avenue d'Abondance
 4^e LE BOIS RAME - 715, avenue de Lécherot
 5^e CAFÉ DE LA MAIRIE - 75, avenue de Montigny
 6^e LE MOULIN A POIVRE - 1252, avenue de Milly
 7^e LE PANORAMA - 250, rue du Lac

MENTION SPÉCIALE :

LE ROYAL

7^e CATEGORIE : FERMES

- 1^{er} Les enfants de Rosine JACQUIER - 699, avenue de Maxilly

Concours Départemental des villes et villages fleuris de la Haute-Savoie

Le jury départemental a visité notre commune le mercredi 10 juillet 1996 : au palmarès de la catégorie 2, Neuvecelle a été classée 15^e sur 37 communes avec une moyenne de 65,50/100. (Classement 1995 : 17^e sur 39 - Moyenne 65,50/100).

Ces résultats prouvent, qu'une fois encore, l'équipe municipale a fort bien défendu nos couleurs et a droit à nos félicitations et nos encouragements. Chaque commune mettant un point d'honneur à améliorer ses performances d'une année à l'autre, peut-on envisager pour 1997 un renforcement du fleurissement des alentours de l'église et de certains autres bâtiments publics, comme nous l'ont suggéré cette année encore, les membres du jury départemental ? Certains lecteurs perspicaces nous ont demandé :

Pourquoi une note sur 100 ?

Voici la réponse :

LES CRITERES DE NOTATION (sur 100 points)

1. - Le fleurissement (50/100)
2. - Les espaces verts (20/100)
3. - La propreté de la voirie et des espaces publics (10/100)
4. - Les espaces sportifs (5/100)
5. - La qualité de l'équipement urbain (5/100)
6. - L'entretien de l'habitat (5/100)
7. - La participation des habitants aux actions engagées par la commune (5/100)

PALMARES 1996

Catégorie 2 : Plaine
(Communes de 1000 à 5000 habitants).

1 ^{er} prix	SEVRIER	85,12
2 ^e prix	SAINT JORIOZ	83,75
3 ^e prix	PRINGY	82,50
4 ^e prix	VIUZ EN SALLAZ	81,50
5 ^e prix	ANTHY SUR LEMAN	80,50
6 ^e prix ex aequo	ARCHAMPS	78,50

6 ^e prix ex aequo	MESSERY	78,50
8 ^e prix	ARGONAY	78,00
9 ^e prix	POISY	76,00
10 ^e prix	FRANGY	75,75
11 ^e prix	MARGENCEL	72,12
12 ^e prix	THYEZ	71,75
13 ^e prix	BONS EN CHABLAIS	69,75
14 ^e prix	MAGLAND	66,62
15 ^e prix	NEUVECELLE	65,50
16 ^e prix	CHENS SUR LEMAN	64,25
17 ^e prix	SAINT JEOIRE	64,00
18 ^e prix	MARIGNIER	63,50
19 ^e prix	SAINT FELIX	63,00
20 ^e prix	MENTHON	61,50
21 ^e prix	LUGRIN	61,00
22 ^e prix	PERRIGNIER	60,00
23 ^e prix	SEYSSEL	59,87
24 ^e prix	DOUSSARD	59,37
25 ^e prix	AYZE	59,13
26 ^e prix	SAINT CERGUES	59,00
27 ^e prix	CONTAMINE SUR ARVE	58,25
28 ^e prix	THORENS GLIERES	54,00
29 ^e prix	ALLINGES	53,25
30 ^e prix	CHAVANOD	53,00
31 ^e prix	SCIEZ	51,62
32 ^e prix ex aequo	VILLAZ	50,00
32 ^e prix ex aequo	SAINT MARTIN BELLEVUE	50,00
34 ^e prix	ALBY	49,50
35 ^e prix	MARIN	49,25
36 ^e prix	SALES	43,75
37 ^e prix	GROISY	41,75

Montagne

1 ^{er} prix	CHATEL	88,00
2 ^e prix	LES GETS	86,62
3 ^e prix	LE GRAND BORNAND	85,25
4 ^e prix	LES CONTAMINES	
	MONTJOIE	74,12
5 ^e prix	MIEUSSY	74,00
6 ^e prix	COMBLOUX	72,00
7 ^e prix	ARACHES	69,25
8 ^e prix	LES HOUCHES	66,25
9 ^e prix	TANINGES	59,37
10 ^e prix	BOEGE	47,00

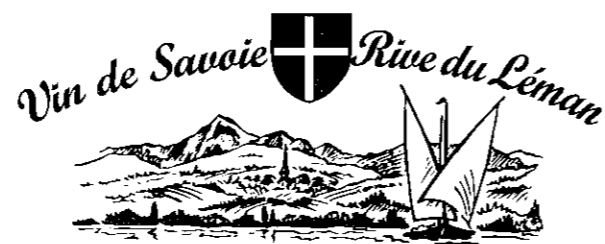
PIZZAS
A EMPORTER
LASAGNES



Grande-Rive - 74500 NEUVECELLE
Tél. 04 50 74 65 83

BOISSONS ET TERRASSE - BORD DE LAC

CHABLAISIENS !
sur votre table
toute la saveur d'un agréable



MARIN
CAVE DELALEX

74200 MARIN - Tél. 04 50 71 45 82

Evolution des finances communales

LES RECETTES

Le 20^e numéro du bulletin municipal est l'occasion de faire le point sur l'évolution des finances de la commune. Chacun sait que "l'argent est le nerf de la guerre", et l'échelon municipal ne fait pas exception à ce dicton. Surtout que la tendance à la décentralisation de ces dernières années a provoqué une redistribution des cartes vers les structures plus proches du citoyen : région, département, commune.

Pour cette petite étude, je me suis attaché à examiner les budgets de la commune de 1978 à 1996. Le budget comprend le budget primitif voté en conseil municipal en début d'année et le budget supplémentaire survenant en cours d'année qui permet de corriger, d'adapter les prévisions selon le déroulement des premiers mois. Cet ensemble reflète donc les moyens financiers globaux de la commune.

Le budget de "fonctionnement" permet de répondre

aux besoins courants des habitants (frais de personnel, participation dans les syndicats intercommunaux,...), l'investissement traduit la capacité d'acquisition ou de construction (achat de terrains, constructions de bâtiments,...). Evidemment, si on doit mettre une priorité, le fonctionnement vient en tête, car si la commune ne peut faire tourner son école, les services municipaux, la mairie, cela serait on ne peut plus gênant ! L'investissement représente en quelque sorte "la cerise sur le gâteau" ! Si la commune peut investir, c'est plutôt bon signe.

Dans un premier temps, regardons l'évolution du budget :

Ce tableau montre le montant des budgets en Fonctionnement, en Investissement et le total. Il donne également le taux de variation d'une année sur l'autre.

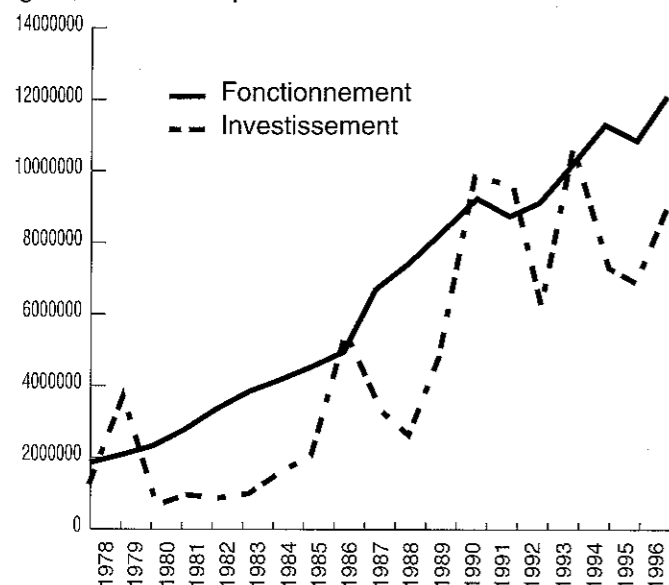
Année	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Montant	% var. Annuelle	Montant	% var. Annuelle	Montant	% var. Annuelle
1978	1 750 955		1 064 485		2 815 440	
1979	1 977 122	13%	3 398 622	219%	5 375 744	91%
1980	2 236 790	13%	539 060	-84%	2 775 850	-48%
1981	2 691 126	20%	857 551	59%	3 548 677	28%
1982	3 276 510	22%	769 530	-10%	4 046 040	14%
1983	3 573 245	9%	903 545	17%	4 476 790	11%
1984	4 087 782	14%	1 505 162	67%	5 592 944	25%
1985	4 460 525	10%	2 000 000	33%	6 460 525	16%
1986	4 875 117	8%	5 196 838	160%	10 071 955	55%
1987	6 630 975	36%	3 247 615	-38%	9 878 590	-2%
1988	7 330 582	11%	2 454 195	-24%	9 784 777	-1%
1989	8 174 978	12%	4 773 800	95%	12 948 778	32%
1990	9 105 969	11%	9 721 130	104%	18 827 099	45%
1991	8 622 243	-5%	9 523 369	-2%	18 145 612	-4%
1992	9 028 594	5%	5 752 418	-40%	14 781 012	-19%
1993	10 067 409	12%	10 243 455	78%	20 310 864	37%
1994	11 169 374	11%	7 232 161	-29%	18 401 535	-9%
1995	10 716 272	-4%	6 743 076	-7%	17 459 348	-5%
1996	12 040 923	12%	8 904 504	32%	20 945 427	20%
Moyenne	6 895 939	11,50%			11 880 434	11,70%

De 1978 à 1996, le budget de Fonctionnement a été multiplié par 7.

En clair, cela signifie qu'il a progressé en moyenne de 11,5 % par année.

La comparaison de la section Investissement est plus délicate car sujette à forte variation et est trop dépendante de paramètres externes (obtention de subventions spécifiques pour l'école par exemple, emprunts).

Pour mieux visualiser la progression de ces 2 budgets, voici une représentation en courbe :



Cette progression constante est remarquable. Une entreprise qui montrerait une croissance comparable, sur une aussi longue période, serait à coup sûr très bien cotée en bourse !

Mais la question la plus intéressante est la suivante : qu'est-ce qui a permis cette progression ? Est-ce l'augmentation de la population, ou de la fiscalité, ou cela vient-il d'autres facteurs ?

Recherchons les raisons profondes de cette augmentation.

Pour cela, examinons de plus près l'évolution des Recettes du budget de fonctionnement. Ces

recettes sont principalement de 4 types et elles représentent chaque année environ 95 % du total :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : c'est l'argent versé directement par l'Etat, et résulte des décisions prises dans le cadre de la loi de finances. Les communes n'ont aucune prise sur ce versement. Pour information : en 1993, l'ensemble des DGF a représenté 80 milliards de francs pour les communes françaises et leurs regroupements.

- les Contributions directes : ce sont les 4 Taxes bien connues de tous :

- Taxe d'habitation
- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti
- Taxe professionnelle

L'ensemble de ces taxes représente maintenant la principale ressource financière des communes sur lesquelles elles peuvent intervenir en fixant le taux.

- les Impôts indirects : représentent des taxes annexes comme : taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe de séjour, taxe sur l'électricité et, important pour NEUVECELLE, la surtaxe sur les eaux minérales.

- les Produits d'exploitation : principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auxquelles il faut ajouter une recette un peu particulière : les Produits antérieurs qui est la reprise du solde excédentaire de l'exercice précédent (s'il existe).

Voici pour chaque année : le montant de chacune de ces recettes et le % par rapport au total des recettes de fonctionnement :

Année	Structure Recettes Fonctionnement											
	Dotation	%	Impôts directs	%	Impôts indirects	%	Produits exploit.	%	Produits antérieurs	%	Cumul %	Total
1978	758 438	43,32	297 370	16,98	113 210	6,47	354 000	20,22	0	0,00	86,98	1 750 955
1979	940 420	47,57	357 522	18,08	40 340	2,04	378 000	19,12	0	0,00	86,81	1 977 122
1980	1 105 257	49,41	556 029	24,86	40 576	1,81	453 450	20,27	0	0,00	96,36	2 236 790
1981	1 329 608	49,41	677 100	25,16	56 100	2,08	548 000	20,36	0	0,00	97,02	2 691 126
1982	1 568 720	47,88	806 000	24,60	71 350	2,18	735 000	22,43	0	0,00	97,09	3 276 510
1983	1 694 195	47,41	931 000	26,05	75 350	2,11	755 000	21,13	0	0,00	96,71	3 573 245
1984	1 829 255	44,75	1 122 331	27,46	101 350	2,48	881 000	21,55	0	0,00	96,24	4 087 782
1985	1 868 875	41,90	1 233 010	27,64	207 720	4,66	1 088 000	24,39	0	0,00	98,59	4 460 525
1986	1 916 919	39,32	1 529 398	31,37	229 100	4,70	1 057 500	21,69	0	0,00	97,08	4 875 117
1987	1 946 661	29,36	1 725 817	26,03	200 100	3,02	1 202 000	18,13	1 399 397	21,10	97,63	6 630 975
1988	2 003 152	27,33	2 029 921	27,69	229 100	3,13	1 235 000	16,85	1 689 309	23,04	98,03	7 330 582
1989	2 177 843	26,64	2 253 397	27,56	203 100	2,48	1 251 460	15,31	2 120 678	25,94	97,94	8 174 978
1990	2 207 953	24,25	2 288 884	25,14	974 774	10,70	1 723 000	18,92	1 445 619	15,88	94,89	9 105 969
1991	2 201 684	25,53	2 654 099	30,78	1 149 680	13,33	1 807 400	20,96	469 661	5,45	96,06	8 622 243
1992	2 262 363	25,06	2 956 817	32,75	1 110 108	12,30	2 125 000	23,54	273 701	3,03	96,67	9 028 594
1993	2 288 485	22,73	3 758 211	37,33	1 175 750	11,68	500 000	4,97	1 475 544	14,66	91,36	10 067 409
1994	2 301 033	20,60	4 023 189	36,02	1 006 885	9,01	670 000	6,00	2 525 121	22,61	94,24	11 169 374
1995	2 381 072	22,22	4 189 000	39,09	1 005 291	9,38	660 000	6,16	1 783 380	16,64	93,49	10 716 272
1996	2 411 438	20,03	4 554 796	37,83	1 034 150	8,59	680 000	5,65	2 608 935	21,67	93,76	12 040 923
78-96		3,18		15,32		9,13		1,92				

Remarques :

- l'ensemble de ces recettes représente toujours plus de 90 % du total
- l'importance de la DGF (dotation) s'est vue décroître régulièrement puisqu'elle est passée de près de 50 % en 1978 à 20 % en 1996.
- à l'inverse, la part des contributions directes est passée de 16 % à près de 40 % et le montant a été multiplié par 15 entre 1978 et aujourd'hui.
- les impôts indirects ont aussi évolué pour prendre une part non négligeable : ils ne représentaient que 2 % en 1979, alors qu'ils pèsent désormais 10 %
- les produits d'exploitation sont plus difficilement comparables sur ces années du fait que le budget "Eau - Assainissement (M49)" est géré séparément depuis 1993, ce qui explique que le montant passe de 2 125 000 F en 1992 à 500 000 F en 1993.

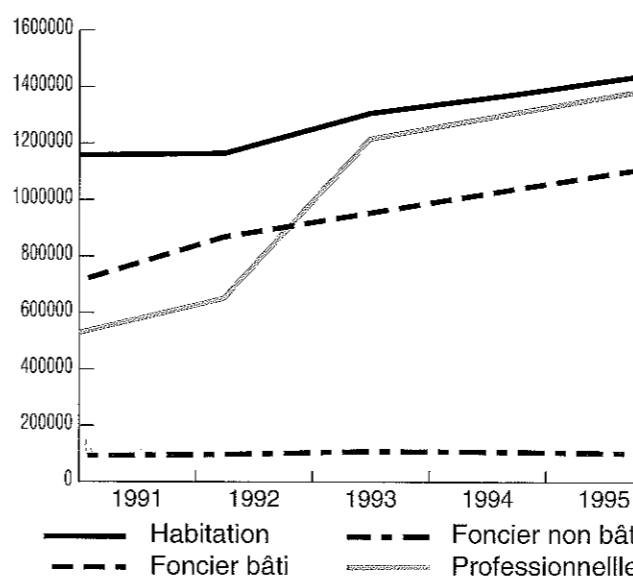
A la lecture de ce tableau, on se rend compte que ce sont les impôts directs et indirects qui ont permis la croissance du budget. En effet, les facteurs multiplicateurs 1978 - 1996 sont révélateurs de ce phénomène :

- le total du budget de fonctionnement a été multiplié par 7
- les impôts directs ont été multipliés par 15
- les impôts indirects ont été multipliés par 9
- alors que la dotation n'a été multipliée que par 3.

La poursuite du raisonnement nous amène donc logiquement à nous attarder sur l'évolution de ces 2 recettes, et plus particulièrement sur les contributions directes. Un examen des années 1991 - 1995 est révélateur.

Voici les montants perçus par la commune :

Année	Contributions directes (montant)			
	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Professionnelle
1991	1 151 000	705 000	85 000	522 000
1992	1 157 000	861 000	90 000	644 000
1993	1 300 000	947 000	101 000	1 209 000
1994	1 367 000	1 032 000	99 000	1 302 000
1995	1 441 000	1 112 000	92 000	1 390 000



Pour trouver la source de cette croissance, il faut savoir que le montant des contributions directes dépend de 2 facteurs : la base de calcul (qui représente le nombre d'habitants, de commerces, de résidences,...) et le taux d'imposition.

La question est donc de savoir si la croissance est due à l'augmentation des bases de calcul de ces taxes ou si elle provient de la variation des taux.

Eléments de réponse :

- la population est passée de 1288 habitants au recensement de 1975 à 2114 à celui de 1991 et à 2400 habitants (nombre estimé en 1996). Elle a donc quasiment doublé en 20 ans
- de 1982 à 1995, 322 permis de construire ont été accordés
- le produit de la taxe professionnelle a doublé en 1993 du fait, principalement, de la transformation de l'Ermitage en Hôtel
- les taux d'imposition des 4 taxes a augmenté faiblement : le taux pour la taxe d'habitation est passé de 6,55 % en 1978 à 9,16 % en 1996 soit une augmentation faible de 40 % ; cette variation est de 75 % pour le taux sur la taxe professionnelle qui est passé dans le même temps de 10 % à 14,87 %.

Ce sont donc bien les bases d'imposition qui ont été le facteur principal de la croissance, plutôt que l'élévation des taux.

En conclusion, on peut dire que NEUVECELLE a bénéficié d'une croissance forte sur les 20 dernières années qui a permis à son budget d'enregistrer des entrées d'argent non négligeables donnant la possibilité à la commune de s'autofinancer pour une part importante : ainsi, depuis 1987, en moyenne 30 % des recettes de fonctionnement a pu être dégagé pour être consacré à l'investissement. Cela s'est traduit, et chacun peut s'en rendre compte, par d'importants travaux et investissements : amélioration des réseaux, construction du groupe scolaire, aménagements routiers, aménagement de Milly,... Vous pouvez vous reporter à ce sujet à l'article paru dans le bulletin municipal de 1995 écrit par Vincent Fontaine et intitulé "L'évolution des infrastructures de la commune durant ces dernières années".

Les finances de NEUVECELLE peuvent donc être considérées comme saines. Ce jugement a d'ailleurs été confirmé par une étude du Crédit Local de France réalisée en Décembre 1995.

Cependant, à l'avenir, la tendance ne sera peut-être plus aussi faste.

Si la commune a pu jusque là financer son développement avec les recettes dues à la croissance, on constate à NEUVECELLE comme ailleurs une certaine stabilité à cet égard. Elle dispose malgré tout de certains atouts qui lui permettent d'envisager les 4 ou 5 prochaines années avec une certaine sérénité, en limitant le plus possible la pression fiscale, tout en offrant des perspectives d'investissements importants (maison des associations entre autre), ceci dans le cadre d'une planification budgétaire à 5 ans.

Quentin DEAL

Etat Civil 1896

NAISSANCES

Le 6 janvier, Marie-Françoise ROSNOBLET, fille de Alexandre, meunier et de Eléonore BLANC, ménagère.

Le 13 janvier, Aimée, Polyxène DURET, fille de Marie, cultivateur et de Judith LACROIX, ménagère.

Le 31 janvier, Maire-Augustine, Mathilde ALLEGRA, fille de Amédée, tailleur de pierre et de Madeleine SARTORETTI, ménagère.

Le 1er février, Jean-François CHAPUIS, fils de André, cultivateur et de Thérèse GROBEL, ménagère.

Le 18 février, Henri CHAPUIS, fils de Isaac, Henri, vigneron et de Antonie PEILLEX, sans profession.

Le 23 février, Robert, François, Jean MORGUE, fils de Jean-Marie, gardien de la paix et de Thérèse DUFOR, ménagère.

Le 22 mars, Suzanne, Amélie VIOLLAZ, fille de Félix, cultivateur et de Thérèse FERNEX, ménagère.

Le 27 mars, Jeanne-Louise GURNEL, fille de François, pêcheur et de Marie-Elisa MUSY, ménagère.

Le 22 mai, Jean-Marie LAZARETH, fils de François, meunier et de Rosalie JULLIARD, ménagère.

Le 16 juillet, Joseph, François GIROUD, fils de François, cultivateur et de Josephine MICHAUX, ménagère.

Le 30 juillet, Pierre, Gaspard DUCOMMUN, fils de Pierre, cultivateur et de Julie BLANC, ménagère.

Le 31 août, Gaston, Albert LAURENT, fils de Henri, boulanger et de Aimée BLANC, couturière.

Le 31 août, Pierre, Michel GRANJUX, fils de François, cultivateur et de Caroline BONNEVIE, ménagère.

Le 6 septembre, Franceline, Jeanne BONNEVIE, fille de Maurice, pêcheur et de Marie-Martine DUFORNET, ménagère.

Le 1er novembre, Joseph, François MAGNIN, fils de Joseph, cultivateur et de Françoise VERNAZ, ménagère.

Le 6 novembre, Félicie, Louise MOUTHON, fille de André, Etienne, cultivateur et de Marie-Louise LAURENT, ménagère.

Le 25 novembre, Joseph, Henri GRANJUX, fils de Jean-Baptiste, pêcheur et de Constance CHARPIN, ménagère.

MARIAGES

Le 22 janvier, Jean Marie GREPILLAT, cultivateur et Marie-Cécile MAITRE, repasseuse.

Le 1er août, Joseph MAGNIN, cultivateur et Françoise VERNAZ, sans profession.

Le 1er août, Jean-Baptiste GRANJUX, pêcheur et Constance CHARPIN, sans profession.

Le 14 novembre, Louis BOUTAY, mécanicien et Marie-Thérèse BRACONNAY, couturière.

DÉCÈS

Le 13 février, Joséphine, Eugénie CRETALLAZ, 5 ans.

Le 19 février, Marie, Joseph BIDAL, 18 mois.

Le 8 mars, Marie Cécile BRACONNAY, 52 ans.

Le 9 mars, Joseph, Amélie BRACONNAY, 39 ans.

Le 11 mars, Joseph CUILLERY, 39 ans.

Le 22 mars, Joseph, Robert BOCHATON, 52 ans.

Le 9 avril, Eulalie, Louise LAZARETH, 11 mois.

Le 12 avril, Marie, Marthe, Léonide LAVILLE, épouse BOCHATON, 35 ans.

Le 9 mai, Jean, Marie MUSY, 33 ans.

Le 15 août, Benjamin, Pierre PEILLEX, 8 ans et demi.

Le 25 août, Berthe, Marie, Marguerite JACQUIER, 8 mois.

Le 14 décembre, Joseph, François MICHOUX, 76 ans.

dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 119, route de Très Clos.

Le 29 mars à Evian-les-Bains, William, Claude, Gilbert CHAMPENOIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 30, rue des Pêcheurs.

Le 3 avril à Thonon-les-Bains, Tory, Catherine, Karine HOMINAL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, "Le Manoir" avenue d'Evian.

Le 5 mai à Thonon-les-Bains, Alexandre, Gérard, Michel WIESE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 357, avenue de Maxilly.

Le 6 mai à Evian-les-Bains, Alexandre, David MAULAVE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, avenue Seuvay "Les Crêtes du Lac".

Le 12 mai à Evian-les-Bains, Nathalie, Anne-Marie, Cécile BRON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Bois Ramé Verlagny.

Le 17 mai à Evian-les-Bains, Marius, Albert, Emile MORAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 134, avenue de Lécherot.

Le 15 juin à Evian-les-Bains, Antoine, Alain CHESSEL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 107, chemin des Houches.

Le 18 juin à Evian-les-Bains, Jean, Frédéric, Emile ANTHONIOZ, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 614, avenue de la Creusaz.

Le 21 août à Evian-les-Bains, Vincent VAILLANT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 87, avenue des Châtagniers.

Le 23 août, à Evian-les-Bains, Anthony, André BEGNI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 453, avenue du Flon.

Le 3 septembre à Evian-les-Bains, Maxime, Marc GALLAY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1052, avenue de Milly.

Le 23 septembre à Evian-les-Bains, Camille, Marie SEYS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 2, chemin de Gravanne.

Le 24 septembre à Evian-les-Bains, Nathan, Elie, Ildefonse et Lou, Claudette, Jeanne LACAM, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1, rue de l'Opac, le Clos Chenevière.

Le 25 septembre à Evian-les-Bains, Emmanuel, Armand, Georges DOUHERET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 394, avenue de Maraîche.

Le 26 septembre à Evian-les-Bains, Victor, Théo, Bernard BACQUIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Clos Chenevière.

Le 26 septembre à Thonon-les-Bains, Kilian, Bernard, Maurice ROTARIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 107 B, impasse des Houches.

Le 3 octobre à Evian-les-Bains, Hugo, Serge SANNICOLO, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 795, avenue de Maraîche.

Le 5 octobre à Evian-les-Bains, Lou-Elia, Nathalie CLEMENT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 64, chemin de la Courtine, le Bois du Feu.

Le 10 octobre à Evian-les-Bains, Julie, Landry TINMAZIAN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 89, avenue de Milly.

Le 25 octobre à Thonon-les-Bains, Anna RENART, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 803, avenue du Léman.

Le 17 novembre à Thonon-les-Bains, Corentin, Jonathan BEDONI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 685, avenue de Milly, "la Sauge".

Le 21 novembre à Evian-les-Bains, Cédric, Jürg AERNI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 430, Parc de l'Abbaye.

Le 28 novembre à Evian-les-Bains, Marie, Thérèse PORTALIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 324, avenue de Montigny.

Le 6 décembre à Evian-les-Bains, Adrien, François, Philippe ESCOUBÈS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 766, avenue du Léman.

MARIAGES

Le 4 mai, Jean-Pierre, Maurice PRETESEILLE, vendeur et Danielle, Marie Louise BERTRAND, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, 17, impasse du Gallia, bâtiment B.

Le 23 mai, Antoine, Gérard, Louis DE PICCOLI, dessinateur et Sylvie, Véronique BERTHELOT, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, Le Clos Chenevière appartement 15 Milly.

Le 1er juillet, Alain, Bruno DE PICCOLI, mécanicien et

Armelle, Simone, Gisèle LARIVIERE, comptable, domiciliés à Neuvecelle, 474, avenue de Maraîche.

Le 20 juillet, Frédéric, Daniel, Max MAULAVE, agent de voyages et Isabelle, Pascale BURGNARD, agent de voyages, domiciliés à Neuvecelle, avenue Seuvay résidence les Crêtes du Lac.

Le 17 août, Yannick, Ghislain TRANIER, réceptionniste vérificateur et Magali, Gisèle, Pascale CHENAL-LAURENT, aide-soignante, domiciliés à Neuvecelle, le Rond Point.

Le 31 août, Franck LIABEU, ambulancier, domicilié à Neuvecelle, Grande Rive 63, avenue de Maraîche et Chantal, Elvire, Caroline MASOTTI, vendeuse, domiciliée à Bulle (Suisse), rue du Bouleyres 18.

Le 6 septembre, Jean-Claude GALLIANO, monteur câbleur et Monique, Alice, Céline RANIERI, femme de service, domiciliés à Neuvecelle, 189, avenue de Verlagny.

Le 7 septembre, Laurent, Denis PERTUISET, informaticien, domicilié à Evian-les-Bains, 9, route de chez Ravasse et Séverine, Marie, Louise BLANC, animatrice, domiciliée à Neuvecelle, 378 B, avenue de Verlagny.

Le 14 septembre, Christian, Ernest MOUTHON, employé de collectivité locale, domicilié à Neuvecelle, 530, chemin des Houches et MEYNET Agnès, Marie, Françoise, employée d'assurances, domiciliée à Thonon-les-Bains, 18, avenue des Prés Verts.

Le 14 septembre, Didier, Raymond, Alfred ASSAILLY, responsable service après vente et Christine, Andrée, Yolande CROMBEZ, femme de chambre, domiciliés à Neuvecelle, 51, rue des Pêcheurs.

Le 23 novembre, Guy MARCHADO, électricien et Maria de Fatima PENDAO DA LAPA, sans profession, domiciliés à Neuvecelle, 33, chalets du Gavot.

DÉCÈS

Le 29 janvier, Frédéric, Robert SCOTTO DI PERTO, 28 ans, domicilié à Neuvecelle, 621 H, avenue d'Evian.

Le 30 janvier, Jean, Ambroise, Etienne LIEUSSANES, 73 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue Rouffin.

Le 24 février, Marie-Claude ARTIQUE épouse ROYER, 35 ans, domiciliée à Neuvecelle, 438, avenue de la Creusaz.

Le 9 mars, Marcel, Louis OLIVIER, 92 ans, domicilié à Neuvecelle, 18, rue du Parc de l'Abbaye.

Le 11 mars, Rosine, Eugénie MORAND veuve JACQUIER, 76 ans, domiciliée à Neuvecelle, 699, avenue de Maxilly.

Le 22 mars, Maria GRAZIOLI veuve BALBINOT, 93 ans, domiciliée à Neuvecelle, résidence «Le Milly».

Le 3 avril, Maurice, Nathan MESSING, 94 ans, domicilié à Neuvecelle, Impasse du Stade.

Le 22 avril, Emma GHESQUIERE veuve DEMARET, 100 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1, chemin de Gravanne.

Le 9 mai, Giulio, Giobatta LEONARDUZZI, 61 ans, domicilié à Neuvecelle, 105, avenue de Maraîche.

Le 14 mai, Pierre, Dominique GATEAU, 88 ans, domicilié à Neuvecelle, 31, chemin des Moines.

Le 13 août, Amalia HARTUNG veuve SAMUEL, 90 ans, domiciliée à Neuvecelle, 1571, avenue de Milly.

Le 14 septembre, Marius, Jean, Pierre VOLDOIRE, 82 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue Seuvay.

Le 24 septembre, Simonne, Paulette CARRE épouse LECOEUVE, 66 ans, domiciliée à Neuvecelle, 28, chemin des Codes.

Le 11 octobre, Jean, Henri BESSENAY, 59 ans, domicilié à Neuvecelle, le Parc de l'Abbaye, 63, impasse du Stade.

Le 28 octobre, Jean-Philippe, Victor BACHELET, 25 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Verlagny.

Etat Civil 1996

NAISSANCES

Le 11 janvier à Evian-les-Bains, Bastien, Pierre PRETESEILLE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia B.

Le 18 janvier à Evian-les-Bains, Francis GARCIA, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 21, impasse du Gallia.

Le 19 janvier à Evian-les-Bains, Mélanie VERNAZ-PETIT-CLAUDE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 220, avenue de Lécherot.

Le 3 février à Chambéry, Fanny, Jeannine, Paulette SAINLEGER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Clos Chenevière Milly.

Le 14 février à Evian-les-Bains, Paul, Valentin BESSON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Impasse du Gavot.

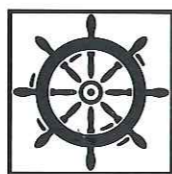
Le 26 février à Evian-les-Bains, Pauline, Mathilde HAMANT,



- ECOLE D'EQUITATION •
- PENSION DE CHEVAUX •
- EXTÉRIEURS •

Manuel EICHNER - Enseignant D.E.

SAGRADRANSE S.A.



Sables et Graviers
Gravillons et Enrochement
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88

B.P. 604

1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

**PLASTIQUES ET TISSAGES
DE LUNERAY**

PTL

Extrusion,
impression,
façonnage
sacs polyéthylène
(poubelles,
sacs moyenne et
grande contenance,
industriel et pour
collectivités)

alfapak
collectivités

Avenue des Canadiens - BP 3
76860 OUVILLE-LA-RIVIÈRE

Tél. 02 35 04 66 60 - Télex : Plastlu 180679
Télécopie 02 35 04 66 70

HOTEL - RESTAURANT

PANORAMA

Ouverture
fin avril
début octobre

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 04 50 75 14 50
Fax 04 50 75 59 12

Salle pour banquets et réceptions

Le Service Immédiat

QUIBLIER PNEUS

ENCOURAGE
LE DYNAMISME CHABLAISIEN

3, avenue de la Dranse
74200 THONON

Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01

SUPERMARCHÉ

Codec

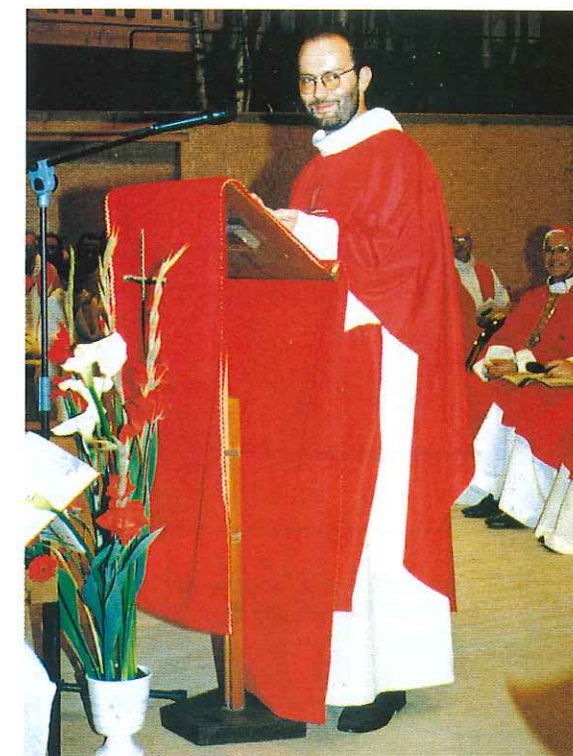
RUE DE LA TOUVIÈRE
74500 EVIAN

La Grange au Lac, cathédrale d'un jour...

Le 30 juin 1996 Pascal Vesin a été ordonné prêtre à Neuvecelle. Une ordination presbytérale se fait généralement au cours d'une messe célébrée dans une basilique. Celle-ci aurait dû avoir lieu à Saint François de Thonon. L'évêque du diocèse a accepté qu'elle se déroule à la Grange au Lac. Les architectes qui ont conçu cette salle ne pensaient sans doute pas qu'elle puisse servir de cadre à une cérémonie religieuse. Et pourtant, elle était tout juste assez grande pour recevoir les 1400 personnes venues assister à cette manifestation particulière. Une salle comble, des loges qui débordent, 200 choristes, les Trompes de chasse de Neuvecelle, un duo de Cor des Alpes... On pouvait se croire à une soirée de concert classique. Si ce n'étaient le petit autel et une croix plantée au centre de la scène, et une quarantaine de prêtres entourant un évêque...

Pascal Vesin a 26 ans. Il est originaire de Neuvecelle où il a passé son enfance et vécu sa jeunesse, s'investissant autant dans les activités de la Commune que dans celles de la Paroisse. Il est en particulier l'initiateur des réunions annuelles de "la classe". De même qu'il est à l'origine des goûters de Noël servis aux personnes seules ou âgées. Comme il est l'un des premiers à nous avoir intéressés à la Roumanie et à ce coin de Moldavie où nous avons eu l'occasion d'aller ensemble.

Une cérémonie religieuse ne se raconte pas facilement tant il y a de gestes et de paroles symboliques. L'imposition des mains, signe principal de la consécration du prêtre, est un geste très ancien dont parlait déjà l'apôtre Paul. De même lorsque l'évêque rappelle "tous ceux que Dieu a envoyés, ceux qui ont accompagné Moïse, puis Jésus, puis les premiers apôtres, et ceux qui accompagnent aujourd'hui l'évêque". Le futur prêtre est présenté par les témoignages de ceux qui le connaissent, l'ont formé ou ont travaillé avec lui. Ainsi on saura par Erika Parry et Yvonne Jacquier, représen-



tantes du comité paroissial de Neuvecelle, que sa foi et l'appel au sacerdoce, Pascal les a reçus dans sa paroisse natale et sa famille. Jeune enfant, c'est d'abord avec son curé le père Fichard qu'il partagera son secret de devenir prêtre. Ses parents ne l'apprendront que plus tard. Une fois la surprise passée, ils accepteront ce choix avec fierté et l'encourageront "si le chemin que tu veux suivre est celui de ton bonheur...".

"Une route qui n'est pas la plus facile mais qui n'en est pas moins exaltante", dira le maire de sa commune à la fin de la cérémonie, en ajoutant : "Nous vivons une époque plus attentive à l'Homme qu'à Dieu, plus intuitive que mystique, plus avide de connaissance que de morale. L'Homme sait que son destin lui appartient mais il sait aussi qu'il n'en est pas le maître et cherche à être rassuré. Malraux avait raison de prédire que le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas". Propos auxquels répondra le nouveau prêtre en reprenant cette citation de Jean Debruynne : "Je ne peux pas vous donner l'espérance, je ne suis pas Dieu... mais je voudrais au moins la réveiller".

Le temple de la musique était devenu pour quelques heures la cathédrale d'un jour...

Louis DURET

evian

Née de la pluie et de la fonte des neiges, l'eau d'EVIAN prend sa source au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années, elle suit un parcours souterrain connu d'elle seule à travers un filtre naturel unique, constitué de roches et de sable fin. Lentement, elle se purifie et se charge en minéraux essentiels à la vie.

C'est ainsi que la montagne lui transmet sa minéralité spécifique, équilibrée en calcium et en magnésium pour que, jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN vous transmette les forces de la montagne.



FLORIN EVIAN
Sàrl

RENAULT

Vente
véhicules neufs
et occasions

Carrosserie - Peinture
toutes marques

Avenue de la Gare - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 00 32 - Fax 04 50 75 57 93



LA VERNIAZ
Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE- EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)

ETDE

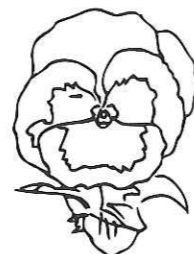
RÉSEAUX D'ENERGIES

Electricité HTA - BT

Eclairage Public
Réseaux Télécom

Centre de Perrignier - Route de Draillant
B.P. 8 - 74550 Perrignier
Tél. 04 50 72 42 76 - Fax 04 50 72 44 05

CHENAL FLEURS



HORTICULTEUR

Toutes confections
florales

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 13 73



**Maison
de la
Presse**

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 04 50 75 04 36

*Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance*

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 EVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

Sang = Vie

L'état de santé de notre association est stable d'une année sur l'autre. En 1996, le nombre de flacons recueillis en quatre prélèvements est de 303 (293 flacons en 1995) avec 25 nouveaux donateurs dont 7 jeunes pour qui c'était le premier don. Qu'ils en soient remerciés !

Comme les années précédentes, le comité lance un appel pressant à toutes les personnes en bonne santé, de 18 à 65 ans, pour venir nous rejoindre. Il y a encore de la place ! Après chaque prélèvement, une collation est offerte par le comité (choucroute, raclette, grillades, etc). La participation aux courses de ski, de sauvetage, concours de boules, marche pour la lutte contre la mucoviscidose, repas d'automne, loto ravivent en tous l'esprit associatif. Certains rendez-vous sont déjà



fixés pour l'année 1997. Ski alpin aux Gets le 26 janvier et ski de fond à Megève le 2 février.

L'association adresse à Monsieur Antoine Lazareth, son président d'honneur, ses meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Association Omnisports de Neuvecelle Handball

L'année 1996 aura été riche en événements sportifs, et nos jeunes ont obtenu de brillants résultats.

Au tournoi de la Fillière, nos poussins, benjamins et minimes sont sur le podium.

Au tournoi de Neuvecelle, particulièrement relevé cette année, leurs résultats seront aussi bons en particulier pour les minimes qui, pour la première fois, décrochent la victoire.

En championnat, les benjamins gagnent leur poule de classement et sont vice-champions de Haute-Savoie.

Les minimes sont champions de Haute-Savoie et vice-champions Rhône-Alpes, performance tout à fait remarquable.

Que tous ces jeunes soient remerciés pour leurs résultats mais aussi pour leur persévérance et leur enthousiasme.

Nos remerciements vont aussi vers leurs entraîneurs toujours aussi dévoués. Roger Ducretet pour les minimes, Michel Estran et Jean-Paul Lazzarotto pour les benjamins, sans oublier Evelyne Estran et Didier Colin pour les petits.

Toutes ces joies sont importantes pour nous soutenir dans notre tâche.

Mais aussi tristesse d'avoir perdu l'un de nos plus dévoués. Acteur de l'ombre, Giulio Léonarduzzi, était avec nous depuis le début, dirigeant serviable, plein de bon sens et de bonne humeur.



L'équipe Minimes Garçons. Championne de Haute-Savoie, Vice-Championne Rhône-Alpes. Entraîneur : Roger DUCRETTET.

Que Lydia et Florian soient assurés de notre amitié.

Un dernier mot pour remercier notre municipalité toujours aussi attentive à nos besoins et à tous les commerçants et donateurs de Neuvecelle qui nous aident dans notre tâche.

Merci à tous.

Daniel Gavet.

Le Club de l'Amitié

Notre association est une œuvre utile aux personnes isolées, seules physiquement et moralement, aux personnes qui ont besoin de compagnie et de soutien moral, ou à celles qui, à l'âge de la retraite ont encore quelque chose à donner aux autres. Elles sont prêtes à œuvrer pour tous, en échange elles acquièrent des idées plus larges et elles comprennent mieux la diversité des caractères et des situations. On peut dire que cette activité les rend plus ouvertes, plus généreuses, plus intelligentes et les porte au-devant de tous de manière égale. Cette activité suscite des élans collectifs qui permettent de faire ce qui serait impossible isolément et ceci pour le bien de tous. C'est ainsi que notre association est une famille élargie où chacun aide les autres et s'aide soi-même dans l'enthousiasme et la bonne humeur.

Nous avons terminé nos activités de la saison 95-96 avant les vacances comme chaque année par une grande sortie. Nous devions faire une promenade romantique sur les trois lacs Suisses de Morat, Neuchâtel et Bière et pendant des semaines nous avons rêvé de cette mini-croisière. Mais hélas, contretemps de dernière minute ! la société de bateaux nous annonce que la promenade est annulée, nous étions fort déçus...

Mais nous ne sommes pas enclins au découragement et rapidement nous avons décidé de faire le même périple par terre... nous n'avons rien regretté, ce fut superbe ! Tout en longeant les lacs, les sites visités étaient réellement magnifiques et ils nous ont replongés dans une partie d'histoire enfouie dans nos mémoires, périodes où le destin de nos voisins était mêlé au nôtre. Nous avons revécu la guerre des Suisses contre les Bourguignons au château de Granson (admirable forteresse du XI^e et du XII^e siècle parfaitement conservée et restaurée) dominant Neuchâtel et les plaines environnantes. Ce château d'une architecture moyenâgeuse recèle de nombreux souvenirs de Charles le Téméraire (prises de guerres, armes, bijoux, etc). La chapelle très bien restaurée à la Renaissance est ornée de statues de bois d'une grande facture. Ne parlons pas de la chambre de tortures, mais parcourons plutôt le chemin de ronde avec son splendide point de vue, nous y aurions passé la journée. Mais il fallait poursuivre la promenade pour



une pause déjeuner à Neuchâtel et une brève visite de la ville. Nous avons repris la route pour Morat. Ce fut un exercice excitant pour ceux qui pouvaient gravir les marches des remparts et admirer ces anciennes constructions et la vue qui s'offre très étendue sur les alentours.

Cependant, nous n'étions pas au bout de nos émerveillements. Après un parcours au travers de la campagne Suisse verte et fleurie nous avons traversé les Avenches (ancienne citée romaine et ancienne capitale de la Suisse) riche de très beaux vestiges romains (amphithéâtre entrevu au passage). Nous avons projeté de visiter l'abbatiale de Payerne, souvenir également laissé par les Bourguignons. Elle fut fondée au Xe siècle par les Bénédictins de Cluny et c'est une des plus prestigieuses constructions romanes existant encore en Suisse avec l'abbaye de Romain Motiez. L'abbatiale possède encore une magnifique façade romane et l'église immense a des lignes harmonieuses et pures avec un narthex remarquable. La salle capitulaire incendiée et reconstruite à la Renaissance est un chef d'œuvre de cette époque. Malheureusement, une grande partie de la construction a beaucoup souffert quand elle a été mise à la disposition civile. Par la suite, les bâtiments furent très bien restaurés avec les mêmes matériaux qu'à l'origine.

Après cette randonnée inoubliable à travers un pays superbe qui nous a tous rempli le cœur d'allégresse, ne passons pas sous silence le pique-nique du retour pris au-dessus de notre lac. Cet arrêt avant la séparation est toujours un moment convivial et joyeux et en plus le paysage qui nous était offert était un ravissement. Nous nous sommes quittés riches de tout ce que nous avons vécu en cette journée et réellement comblés. Merci.

Le Comité.



Gym Nouvelle Forme

Afin de fêter dignement les 10 ans de la Gym, quelques meneuses de revues se sont envolées pour Paris en ce début juin ; un week-end qui s'est avéré trépidant mais très joyeux : monuments célèbres, grands magasins, quartiers typiques, métro, bateau mouche, le tout clôturé par une magnifique soirée au Moulin Rouge.

Après ces deux superbes journées, elles n'avaient plus qu'un souhait, renouveler ce type d'escapade vers une autre destination et le plus tôt possible.

Bibliothèque

D'IVANOV A NEUVECELLE ou l'itinéraire d'un enfant d'ici

«Au dessus du lac, près du castel est une source, une chapelle :

Toi et moi y allons chaque soir en pèlerins» (*)

La chapelle de Maraîche fut un havre de paix pour le poète symboliste russe Viatcheslav Ivanov et Vera Chvarsalon, sa compagne. Venus découvrir les bords français du Léman, ces intellectuels avaient élu domicile dans la villa «les bosquets» à Grande Rive. L'histoire serait peut-être restée dans l'ombre si lors de ce séjour un enfant n'était né : Dimitri et si ce petit neuvecellois d'adoption n'était devenu un brillant et talentueux journaliste qui au moment de signer ses premiers articles n'avait choisi comme pseudonyme le nom de sa commune de naissance. Ainsi notre commune «a fait le tour du monde», sur les pas de Dimitri à Moscou, Rome ou au Kazakhstan... et a figuré régulièrement dans les colonnes de Combat, France-Soir ou sur les ondes de la Radio Suisse Romande.

En 1994, Raphaël Aubert et Urs Gfeller, tous les deux journalistes à la Radio Suisse Romande décident d'entreprendre une série d'entretiens avec Dimitri Ivanov alias Jean Neuvecelle pour faire profiter à leurs audi-

teurs de l'histoire de la vie pour le moins extraordinaire de ce brillant homme de lettres qui côtoie nombre de célébrités de notre siècle. Parce que l'expérience a été plus que concluante, un livre a donné une suite concrète à ces entretiens.

La bibliothèque, soutenue par la municipalité, a eu, en avril, le grand plaisir de recevoir Dimitri Ivanov ainsi que les auteurs et l'éditrice pour le lancement du livre au cours d'une soirée qui permit aux neuvecellois présents de découvrir la simplicité, l'humour et la finesse de «notre» Dimitri.

Une bien belle histoire qui n'en restera peut-être pas là, puisqu'à Saint Pétersbourg on chuchote que le musée des symbolistes, inspiré par une délégation française des bords du lac Léman qui suivait les traces du poète symboliste Viatcheslav Ivanov, pourrait voir bientôt le jour !

(*) "Tendre secret" extrait de l'œuvre de Viatcheslav Ivanov

D'Ivanov à Neuvecelle - Entretiens recueillis par R. Aubert et U. Gfeller - Editions Noir sur Blanc - 326 pages - 136 F



CONCOURS... CONCOURS... CONCOURS...

Un appel est lancé à l'imagination des Neuvecellois

La bibliothèque communale, installée dans les locaux de l'école primaire souhaite se personnaliser.

Pour cela, elle organise un concours ouvert à tous, afin de trouver un nom à VOTRE bibliothèque.

Ce nom pourra être un nom propre, nom commun ou nom composé.

Il sera choisi et sélectionné pour son originalité et son adaptation à notre commune.

Pour participer, vous devez faire parvenir avant le 31 Janvier 1997, le fruit de votre imagination sur carte postale adressée à :

Bibliothèque communale de Neuvecelle
chemin de chez Duret - 74500 Neuvecelle

avec votre nom, prénom, adresse.

Le jury, composé des bénévoles de la bibliothèque aura le plaisir de remettre le prix au lauréat dans le courant du mois de Mars 1997.

L'Association L'Atelier,

nouvellement constituée, cette association a pour objet l'initiation au dessin, à la peinture et aux arts plastiques.

Toutes les personnes, quel que soit leur âge, intéressées par cette activité sont invitées à contacter M. PHILIPPE Bruno, Président (tél. 04 50 75 44 15).

Les séances se tiennent au Clos Cachat le mercredi après-midi pour les enfants et le samedi après-midi pour les adultes

Lou Nove Chatni

Du ski pour les petits et les plus grands, des séances de poney et de voile, de sorties, des visites... toute une série d'activités pour les élèves de Neuvecelle qui, sans l'Association de parents d'élèves LOU NOVE CHATNI, n'aurait pu être réalisée.

Cette année encore, les repas, la vente de pâtisserie ainsi que le loto auront permis de récolter les fonds nécessaires à financer les projets des institutrices.

Nous remercions l'ensemble des parents qui ont participé à ces activités et nous ont aidés. Un grand merci également à la municipalité et à ses services techniques pour leur précieuse aide ainsi qu'à la paroisse de Neuvecelle pour le prêt de matériel.

Le Restaurant Scolaire

Apporter de la nouveauté sans rompre avec la tradition

Voici l'objectif prioritaire que nous aurions pu nous fixer pour cette année. La tradition signifie que les repas sont toujours préparés par la cuisine des Hermones que nous sommes allés visiter : Paul Duval, responsable du personnel, nous a fait découvrir des locaux modernes, équipés de matériel respectant les règles d'hygiène et de sécurité réglementaires et où s'active un personnel ganté et masqué. Mr Duval compose les menus journaliers suivant un plan alimentaire diététique en conjuguant équilibre des repas, goût des enfants et découverte de nouveaux aliments.

La nouveauté s'inscrit dans les activités proposées : Concours de pictionary, lecture de contes et d'histoires en plus des traditionnelles séances de décoration de la cantine pour Noël ou Pâques. Deux « temps forts » auront marqué cette année :

- 120 enfants à la cantine, c'est le cirque...

Et oui, un spectacle interactif d'une heure animé par Franck Devaux a suivi le repas. Une organisation minutieuse a permis de servir à chacun un repas froid, de proposer une séance de relaxation aux plus jeunes avant d'assister aux numéros de jonglerie, de magie et d'acrobatie. Activités qui se sont poursuivies avec les enfants des classes de CP et CE1.

- Pique-nique au parc de Neuvecelle

La météo capricieuse du mois de Juin nous aura permis de partager un repas froid dans le parc de la commune dans une ambiance conviviale en la présence de Monsieur le Maire, des institutrices de la Maternelle, du personnel communal (secrétaires de mairie, chauffeur du bus, assistantes maternelles) en plus des personnes habituelles à la cantine.



Bilan financier

Dépenses : - repas facturés	68 300
- assedic	912
- urssaf (dont 5000F de rappel)	9 546
- salaire	8 775
- divers *	7 703

95 236

Recettes : - repas facturés et dons

96 964

* sont inclus diverses fournitures, l'achat de jeux et surtout l'achat des repas préparés par l'association (repas froids).

Un bilan équilibré, grâce notamment à la vente de sapins de Noël (1266F), à la subvention communale (1500F) et aux divers dons (merci aux généreux donateurs), qui nous permettent de maintenir le prix du repas à 25F.

Une équipe solidaire

qui a choisi de relever le défi pour une nouvelle année. Elle reste composée de Dufour Philippe, Dupraux Georgette, Lebas Clara, Vernay Shirine et moi-même.

De nouveaux projets animent l'équipe qui se félicite du nombre croissant d'enfants mangeant à la cantine. Vous trouverez plus de détails dans le journal de l'association.

En conclusion,

je souhaiterais emprunter cette citation à A. Gide :

"Il est bien des choses qui ne paraissent impossibles, que tant qu'on ne les a pas tentées."

Muriel Harduin

Espace Danse

« Anciens » et nouveaux danseurs se sont retrouvés, début octobre, autour de Rosine, nouvelle animatrice de l'association.

Sa jeunesse, son dynamisme, et surtout sa passion pour la danse, ont séduit tous les adhérents.

Cette année, les cours sont donnés de façon plus structurée à savoir :

- de 19 h 45 à 20 h 30 : rock débutant
- de 20 h 30 à 21 h 15 : danses de société
- de 21 h 15 à 22 h : rock perfectionnement.

Ces plages horaires ont été instaurées dans le but d'intéresser :

- d'une part, les plus jeunes, souvent hostiles aux danses de société, telles la valse, le tango ou le paso.
- et d'autre part, les moins jeunes, redoutant particu-



lièrement le rythme trop soutenu du rock and roll.

Chacun devrait ainsi trouver sa place et son plaisir.

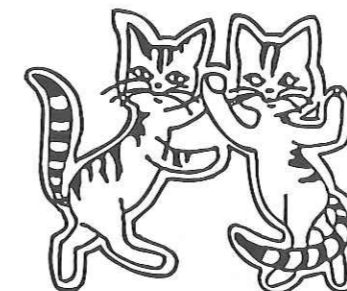
N'hésitez pas à nous rejoindre, le mercredi soir, à l'école de Milly.

L'Ecole du Chat

Tél. 04 50 75 01 81

Notre association (reconnue d'intérêt général) n'est pas un refuge. Par contre, nous mettons tous les moyens en œuvre pour aider les personnes qui désirent limiter le nombre de chats libres (par la stérilisation) et qui acceptent que ces animaux soient remis sur leur territoire d'origine où elles continueront de les nourrir.

C'est pourquoi nous préconisons la castration des chattes et des chats car leur prolifération est à la base de toutes les souffrances, certains maîtres pensant avoir résolu leur problème en abandonnant les chatons qui sont alors livrés à eux-mêmes où tous dangers les guettent. Devenus adultes, ils vont se reproduire mais ayant peur de l'humain, ils ne se laisseront pas attraper en vue d'une castration et lorsque leur nombre sera devenu insupportable, nous serons appelés pour supprimer les désagréments occasionnés par ces animaux, non responsables.



Depuis sa création en septembre 1994, nous sommes toujours autant sollicités pour résoudre ces problèmes.

Mais il est encourageant que parmi les demandes que nous recevons, certaines le sont dès qu'un chat étranger à une maison recherche sa nourriture et un abri. Si le chat est tatoué, il est facile de le rendre à son propriétaire. Dans le cas contraire, nous le faisons castrer par le vétérinaire et remettons ce chat ou cette chatte à la personne qui nous a appelés et qui accepte soit simplement de le nourrir soit éventuellement de le recueillir et de l'adopter.

Un de nos buts sera atteint lorsqu'une prise de conscience aura modifié les sentiments et comportements et que l'animal sera enfin reconnu comme un être vivant et sensible et que nous, humains, avons des devoirs envers lui.

Nous remercions toutes les personnes qui nous aident que ce soient les parents nourriciers ou les donateurs.

Le Comité :

Jane GATEAU, Présidente

Marcelle MARCHAND, Secrétaire

Jean-Paul BOCHATON, Trésorier.



L'ami Giulio nous a quittés

La section handball a été endeuillée par la disparition le 8 mai 1996 de son ami et dirigeant Giulio Léonarduzzi.

Dirigeant actif au sein de la section handball, toujours bénévole pour accompagner, pour assurer le succès des tournois de Neuvecelle, pour rendre service au club du 3^e âge, à la Paroisse et aux Donneurs de sang, il se rendait toujours disponible.

Merci Giulio, pour ton dévouement, pour ton altruisme et ta gentillesse. Nous garderons de toi le souvenir d'un dirigeant jovial, souriant, que ton passage sur cette terre reste pour nos jeunes l'exemple de la droiture, de l'honnêteté et de la joie de vivre.

A son épouse, son fils, toutes les associations Neuvecelloises les assurent de leur soutien moral.



CARRIÈRE TRANSPORT
TERRASSEMENT

26, bd du Royal Carrière
74500 EVIAN SAINT-GINGOLPH
Tél. 04 50 75 06 70 04 50 76 73 79

Renault Carrosserie

Toutes marques

Renault Occasions

Hall d'Exposition

Renault Minute

Service rapide sans rendez-vous

Renault Dépannage

24 h/24 - nuits et jours fériés - 04 50 87 90 66

Vente Location

Renault Florin S.A.

Concessionnaire

RN 5 - Marclaz - B.P. 63

THONON

TÉL. 04 50 26 74 00 **RENAULT**



COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1996

RÉUNION DU 8 MARS

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- A APPROUVÉ le budget primitif de 1996 qui s'établit comme suit :
- section de fonctionnement : recettes et dépenses : 9 287 400 francs
- section d'investissement : recettes et dépenses : 4 929 820 francs

et A PRÉCISÉ que ce budget d'un montant total 14 217 220 francs limite les dépenses de fonctionnement et enregistre une poursuite des programmes d'investissement.

- A DÉCIDÉ de réévaluer de 3 % les taux d'imposition des quatre taxes directes locales inchangées depuis 2 ans. Les taux applicables en 1996 sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : 9,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,09 %
- taxe professionnelle : 14,87 %

- A FIXÉ les tarifs municipaux : services, cimetière, locations... (tarifs consultables en Mairie).

- A ATTRIBUÉ aux associations des subventions pour un montant total de 114 000 francs.

- A DEMANDÉ que l'acquisition de matériel, de mobilier scolaire et de plaques de rues soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

- A VOTÉ l'indemnité légale de gardiennage pour 1996 des églises communales.

- A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE au versement de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 1995.

- A RECONDUIT pour 1996 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.

- A APPROUVÉ le budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : recettes et dépenses : 2 253 219 francs
- section d'investissement : recettes et dépenses : 1 037 442 francs

- A PRIS CONNAISSANCE du nouveau montant des redevances incluses dans le prix de l'eau.

Le prix de vente du m³ s'établit à 9 francs 944 et se décompose comme suit :

- redevance commune : 4 francs 03 (pas d'augmentation)
- redevance assainissement : 4 francs (pas d'augmentation)
- redevance agence de l'eau : 1 franc 78
- redevance FNDAE : 0 franc 134

- A FIXÉ le montant de location des compteurs d'eau, A RECONDUIT l'abonnement de 150 francs par compteur et A PRÉCISÉ que ces

tarifications seraient applicables pour les consommations enregistrées du 1er août 1995 au 31 juillet 1996.

- A APPROUVÉ une moins value de 12 622 francs au marché d'aménagement du CD 124 entre le Royal et l'avenue Seuvay.

- A APPROUVÉ le marché négocié d'un montant total TTC de 613 130 F 40 avec l'entreprise Jean LEFEBVRE pour la fourniture et l'application d'enrobés sur le CD 124.

- A ACCEPTÉ la mise en place d'un nouveau service de transports urbains entre les communes d'Evian, de Maxilly et de Neuvecelle. Ce nouveau service consiste à créer une nouvelle ligne selon l'itinéraire suivant : Verlagny, Maraîche, Chez Granjux, Maxilly, Petite-Rive, Grande-Rive, les Grottes, avenue des Grottes, Port de commerce, Gare routière. Un circuit d'hiver fonctionnera les jours de marché et le jeudi après-midi (matin : 8 H 30 / 11 H 30, après-midi : 13 H 30 / 18 H 30). Un circuit d'été fonctionnera tous les jours (matin 9 H / 11 H, après-midi 13 H 30 / 17 H 30). Un communiqué de presse fournira en temps voulu toutes précisions sur la périodicité, la tarification et l'emplacement des points d'arrêts de ce service.

- A APPROUVÉ l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat des Traitement des Ordures ménagères du Chablais.

- A APPROUVÉ la modification des statuts du SIVOM de la rive française du Léman qui fixe une nouvelle représentation des communes adhérentes au syndicat.

- A ADOPTÉ le dossier d'aménagement de la partie haute de l'avenue de Forchex (mise en souterrain des réseaux et reprise de la voirie) et A DÉCIDÉ de lancer l'appel d'offres correspondant.

- A APPROUVÉ le programme 1996 des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens (avenues de Forchex et de Milly).

- A DÉCIDÉ d'engager une procédure de modification de certaines dispositions du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A CHARGÉ la commission des associations, des sports et de la jeunesse de déterminer en collaboration avec les responsables d'association, les besoins et le cadre de la future maison des associations.

- A SOUHAITÉ que la prochaine modification du Plan d'Occupation des Sols encourage et facilite les initiatives de restauration de l'habitat ancien.

- A DÉCIDÉ d'étudier la possibilité d'inverser l'ordre des circuits de ramassage du transport scolaire afin de rendre plus équitable le délai d'attente des enfants.

J.P. DECOR

Notre déco vous va si bien

ESPACE revêtements

MOQUETTE - TAPIS - REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
DROGUERIE - PAPIERS PEINTS - PEINTURE - RIDEAUX - STORES

J.P. Décor

47, avenue de Noailles - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 70 75 00 - Fax 04 50 70 77 73
4, avenue de la Gare - 74500 EVIAN - Tél. 04 50 75 05 89



Entreprise
CHAUFFAGE
ET SANITAIRE
S.A.R.L.



Chauffage toutes énergies
Plomberie - Sanitaire
Climatisation - Ventilation
Piscines - Traitement des eaux
Régulation
Tuyauteries industrielles
Maintenance

Tél. 04 50 75 01 64 - Fax 04 50 75 56 74
3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN LES BAINS

J. BALLY
&
A. ECUVILLON

TOUTES
ASSURANCES

ARÉAS
CMA

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 07 95

JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez
la bonne route

Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION
Tél. 04 50 70 06 90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS

RÉUNION DU 3 MAI

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- A **APPROUVÉ** le compte administratif de 1995 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - dépenses : 8 294 109 francs 57
 - recettes : 10 903 045 francs 08
 - excédent : 2 608 935 francs 51

- Section d'investissement :
 - dépenses : 4 320 410 francs 20
 - recettes : 4 320 410 francs 20
 - excédent : 0 franc.

• résultat de clôture : excédent de 2 608 935 francs 51.

- A **APPROUVÉ** le compte administratif de 1995 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation :
 - dépenses : 1 830 058 francs 43
 - recettes : 2 246 532 francs 99
 - excédent : 416 474 francs 56

- Section d'investissement :
 - dépenses : 729 357 francs 96
 - recettes : 932 409 francs 20
 - excédent : 203 051 francs 24

- résultat de l'exercice 1995 : excédentaire de 619 525 francs 80
- excédent antérieur de fonctionnement reporté : 563 716 francs 20
- déficit antérieur d'investissement reporté : - 133 655 francs 97
- résultat global de clôture de 1 049 586 francs 03.

- A **APPROUVÉ** le versement d'une subvention de 50 000 francs au Centre Communal d'Action Sociale et de 37 044 francs à l'école Saint-Bruno pour les 25 élèves de Neuvecelle scolarisés dans cet établissement.

- A **RÉÉVALUÉ** de 2 % les tarifs du transport scolaire pour l'année 1996/1997 et A **PORTÉ** le dégrèvement d'un tiers accordé aux familles à faibles revenus à un demi.

- A **APPROUVÉ** une cession gratuite de 61 m2 de terrain au lieu-dit "le Royal" en prolongement de l'avenue des Mélézes.

- A **APPROUVÉ** une cession gratuite de terrain au lieu-dit "Chez Rebet" et une acquisition complémentaire de 147 m2.

- A **PRIS CONNAISSANCE** du dossier d'enquête publique relatif au classement de la Commune de Neuvecelle en station de tourisme ainsi que du rapport de Monsieur le commissaire-enquêteur qui émet un avis favorable à ce classement, après n'avoir enregistré aucune observation à ce sujet. Le Conseil Municipal a ensuite réitéré sa demande pour que la Commune soit classée en station de tourisme.

- A **ADMIS** en non-valeur un titre de recette de 30 088 francs 82 émis à l'encontre de l'association "Rive-Bleue Express" pour la refacturation de travaux de débroussaillage effectués en 1994 sur la ligne du Tonkin et A **PRÉCISÉ** que cette annulation de titre venait en contribution de la Commune de Neuvecelle à l'association qui a par ailleurs bénéficié de nombreuses aides et notamment de la Ville d'Evian, de la Région et du Conseil du Léman.

- A **ACCEPTÉ** le prix d'objectif de 2 100 000 francs des travaux d'aménagement de la route départementale 124 entre le Royal et la Verniaz.

RÉUNION DU 5 JUILLET

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A **DÉCIDÉ** de réaliser l'emprunt de 1 146 781 francs inscrit au budget primitif de 1996 pour le financement des programmes d'investissement.

- A **FIXÉ** le montant de la redevance Commune du prix de l'eau à 4 francs 15 le m3 pour les consommations enregistrées entre le 1^{er} août 1996 et le 31 juillet 1997 (augmentation de 3 % du tarif inchangé depuis 1993).

- A **SOLLICITÉ** le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'aménagement de la R.D. 21 dans la traversée de Milly.

- A **CONFIE** au cabinet DARAGON - SARTORI une mission complémentaire pour la réalisation d'esquisses d'aménagement de la R.D. 21 dans la traversée de Milly.

- A **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer un contrat d'urbanisme avec Monsieur LE BRETON, Architecte, dans le cadre de la modification du P.O.S..

- A **APPROUVÉ** des cessions gratuites de terrains en bordure du chemin des Bois de Maraiche.

- A **DONNÉ SON ACCORD** à l'acquisition des biens appartenant à la SCI et à la SARL Clair Matin et A **DÉCIDÉ** de solliciter le Conseil Général pour le financement de cette acquisition au titre des réserves foncières.

- A **APPROUVÉ** le décompte définitif dont la quote part communale s'élève à 778 118 francs 29 TTC et le plan de financement des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens dans le secteur du Rond-Point confiés au Syndicat d'Équipement et d'Électricité de la Haute-Savoie.

- A **DÉCIDÉ** de créer l'emploi de conducteur spécialisé de premier niveau à compter du 1^{er} septembre 1996.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A **SOUHAITÉ** qu'une solution soit rapidement trouvée aux problèmes de circulation dans le Bas-Chablais.

- A **COMMENTÉ** la réunion publique des habitants du quartier de Milly du 21 juin et A **ABORDE** les modalités générales d'organisation des futures réunions publiques.

- A **PRIS CONNAISSANCE** des problèmes rencontrés à l'école primaire du groupe scolaire durant l'année scolaire écoulée et A **ÉTÉ INFORMÉ** de la prochaine rencontre entre Monsieur l'Inspecteur d'Académie et Monsieur le Maire.

- A **ENTENDU** communication des principaux points abordés lors de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian.

- A **DEPLORÉ** l'état d'abandon de quelques habitations de la Commune.

- A **DÉCIDÉ** la mise à l'étude, à l'occasion des sépultures, d'un plan de déviation de la circulation sur l'avenue du Léman afin de faciliter le bon déroulement des cortèges sur la partie comprise entre l'Eglise et le cimetière.

RÉUNION DU 4 OCTOBRE

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A **APPROUVÉ** le budget supplémentaire de l'exercice 1996 qui s'établit comme suit :

• Budget principal (M 11) :

- Section de fonctionnement :
dépenses et recettes : 2 753 523 francs.

- Section d'investissement :
dépenses et recettes : 3 974 684 francs.

En section d'investissement, ce budget prévoit l'acquisition des biens appartenant à la SCI et à la SARL Clair Matin.

Les restes à réaliser de l'exercice 1995 s'élèvent à :

2 054 443 francs en dépenses d'investissement,

750 francs en recettes d'investissement.

• Budget annexe eau et assainissement (M 49) :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 0 franc.

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 737 060 francs.

- A **DÉCIDÉ** d'effectuer un placement budgétaire, sous forme d'obligations d'État au taux fixe de 6,50 %, de la dotation aux amortissements du budget annexe M 49.

- A **ADOPTÉ** le dossier de consultation pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et A **DÉCIDÉ** de lancer l'appel d'offres correspondant.

- A **ANNULÉ** le Programme d'Aménagement d'Ensemble et le sursis à statuer du secteur de Milly.

- A **APPROUVÉ** la modification des statuts du Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon-les-Bains et d'Evian-les-Bains (S.E.R.T.E) conformément à la proposition du Syndicat.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A **DÉCIDÉ** de renégocier le taux de la ligne de crédits actuellement disponible,

- A **ÉTÉ INFORMÉ** des contrôles réalisés sur le réseau d'assainissement du Parc de l'Abbaye et A **DÉCIDÉ** la prise en charge par la commune des interventions à effectuer sur le collecteur principal.

- A **ENTENDU** communication des principaux points abordés lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal pour les équipements scolaires du canton d'Evian et notamment A **DÉPLORÉ** la décision d'annuler l'enseignement de langues vivantes en CM2.

- A **PRIS COMMUNICATION** des démarches engagées avec 2 candidats éventuels au poste de secrétaire de Mairie.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la récente rencontre entre Monsieur le Maire et Monsieur Labro, urbaniste, chargé de l'établissement d'un schéma global d'aménagement du secteur de l'église et plus particulièrement de l'intégration d'une maison des associations pour laquelle les responsables de la vie associative seront consultés en temps opportun.

- **S'EST PENCHÉ** sur les problèmes de sécurité posés par le ramassage scolaire sur l'avenue de Maxilly.

RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- A **APPROUVÉ** la modification n° 2 du Plan d'Occupation des Sols et A **SIGNALÉ** que la modification approuvée est tenue à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture.

- A **ADOPTÉ** le projet d'aménagement du Chemin Départemental n° 21 dans la traversée de Milly, A **DÉCIDÉ** de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux correspondants et A **CONVENU** d'organiser une réunion de présentation du projet lors du commencement des travaux de voirie.

- A **APPROUVÉ** le projet de mise en souterrain des câbles téléphoniques dans le secteur de Milly et A **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec France Telecom.

- A **DÉCIDÉ** de réaliser un emprunt complémentaire de 500 000 francs inscrit au budget supplémentaire de 1996 pour faciliter l'achat des biens appartenant à la SCI et à la SARL Clair Matin.

- A **DÉCIDÉ** de souscrire une ligne de crédits de 1 000 000 de francs dans le cas de besoins temporaires de trésorerie.

- A **ACCORDÉ** au personnel communal une prime de fin d'année pour un montant total de 99 613 francs 47.

- A **FIXÉ** les modalités de recrutement d'un secrétaire de Mairie contractuel et A **ÉTÉ INFORMÉ** du recrutement, à la date du 9 décembre, de Monsieur Cyril DUFRESNE pour pourvoir au poste vacant.

- A **FIXÉ**, par mesure de réciprocité, la tarification de l'eau potable vendue à la ville d'Evian-les-Bains conformément à la convention passée entre les deux Communes le 13 février 1990 soit 30 % du prix de vente facturé à l'abonné éviais.

- A **ACCEPTÉ** pour la partie traversant Neuvecelle, l'inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée proposés par le Conseil Général de la Haute-Savoie.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** du projet de création d'un Syndicat à Vocation Unique de développement touristique d'Evian et de sa région. Le Conseil Municipal A **CONSIDÉRÉ** comme positif le bilan de l'association des Pays du Léman et A **DEMANDÉ** d'envisager l'étude d'autres formules qui permettraient d'associer les partenaires du tourisme.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A **ENTENDU COMMUNICATION** des principaux points abordés lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal pour les équipements scolaires du canton d'Evian et notamment de la consultation des partenaires concernés par l'enseignement des langues vivantes en CM2.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la récente création d'une association communale dénommée "L'atelier" dont l'objet est l'initiation au dessin, à la peinture et aux arts plastiques. Les séances se tiendront au Clos Cachat le mercredi après-midi pour les enfants et le samedi après-midi pour les adultes.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** des principaux points abordés lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal pour le Développement d'Evian et de sa Région.

- **S'EST A NOUVEAU PENCHÉ** sur les problèmes de sécurité posés par le ramassage scolaire sur l'avenue de Maxilly.

- A **SOUHAITÉ** que des bancs soient installés pour les promeneurs sur l'avenue du Léman.

- A **DÉCIDÉ** d'organiser en janvier 1997 une nouvelle réunion informelle entre élus du Conseil Municipal afin de déterminer les investissements du budget primitif de 1997 et de faire le bilan de l'activité du Conseil Municipal pour l'année écoulée.

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1995 au 30 novembre 1996)

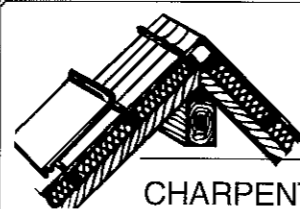
Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
ALBORINI Roland MORAND Sylvaine CRINQUAND Robert	Maison individuelle Résidence principale Maison individuelle Résidence principale	Chez Buttay Sud Les Confertes
DELION Georges	Création d'une toiture sur toiture existante	Milly sud
FAVRE Fabrice	Maison individuelle Résidence principale	Aux Vernes
JANSEE Robert	Maison individuelle Résidence principale	Bois de Maraîche
LACAM Stéphane	Maison individuelle Résidence principale	Lécherot
LAPORTE Laurent	Maison individuelle Résidence principale	Chez Buttay
LEONARDUZZI David	Maison individuelle Résidence principale	Les Vernes
MARTINERIE Dominique	Extension du poney club construction d'un hangar agricole	Chef Lieu
MASUREL Benoît	Maison individuelle Résidence secondaire	Chez Granjux Est
SANSOVINI Jean-Marc	Maison individuelle Résidence secondaire	Chez Duret Nord Rond Point
SAUSSAY Jean-Claude SCI Le Mistralet	Surélévation d'un bâtiment existant Maison individuelle Résidence principale	Milly
SEAT	Construction de loges annexes à l'auditorium	Avenue des Mélèzes La Plantaud Sud
VERDEL Jacky VERDIER Christian	Modification d'un chalet Maison individuelle Résidence principale	Ausnières

CHRISTAUD
La compétence d'une équipe



Fourniture de matériels
pour adduction d'eau TP
arrosage enterré

Zone commerciale Grand Epagny Ouest
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY
Tél. 04 50 22 54 96 - Fax 04 50 22 58 84



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

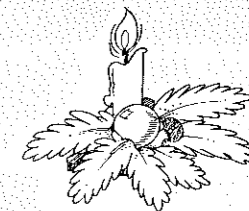
**Hubert
BUISSON**

74500 NEUVECELLE
TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50

Conte de Noël



Il suffit de frotter l'allumette des songes et aussitôt un feu d'images anciennes apparaît. Tous les souvenirs, les photos, sont là figés dans la réalité d'une enfance lointaine.



Il y avait une fois, "un prince" Monsieur Louis BERTRAND, riche économiste parisien venu acquérir la maison Tour d'Horizon à Neuvecelle en 1946. Probablement ému par le mode de vie des habitants de Neuvecelle, et par les galoches des bambins, il fit don le 16 novembre 1959 à la commune d'une somme de 500 000 francs. Le bureau de bienfaisance, présidé par Monsieur Bruno CHAPPUIS, Maire de l'époque, attribua une partie de ce budget à nos petits pieds.

A l'occasion de l'arbre de Noël, les 100 bambins des 3 classes, Grande Rive - Madame RIONDEL, Neuvecelle - Madame GAIDON et Monsieur JACQUET, descendirent à Evian chez Monsieur JACQUIER chausseur, et reçurent chacun, une belle paire de chaussures. Ils remontèrent avec des pieds neufs, richement chaussés, qui tracèrent un chemin dans la neige et laissèrent des marques merveilleuses dans nos mémoires. Hélas beaucoup de ces bambins sont aujourd'hui absents, mais quelques uns se reconnaîtront je pense.



Françoise VISSUZAIN-BUISSON



Don Camillo en Roumanie...

Don Camillo et Peppone seraient-ils de retour ?

Vraisemblablement, à la lecture du télégramme reçu en mairie de "Nova Sella" fin septembre 1996 :

"Bien arrivés en Roumanie. STOP

Avons célébré messe au sommet des Carpates avec Don Camillo. STOP

Suis obligé de partager mon lit avec le «curé» : la collectivisation a des limites ! STOP"

Signé Peppone, maire de Nova Sella. STOP

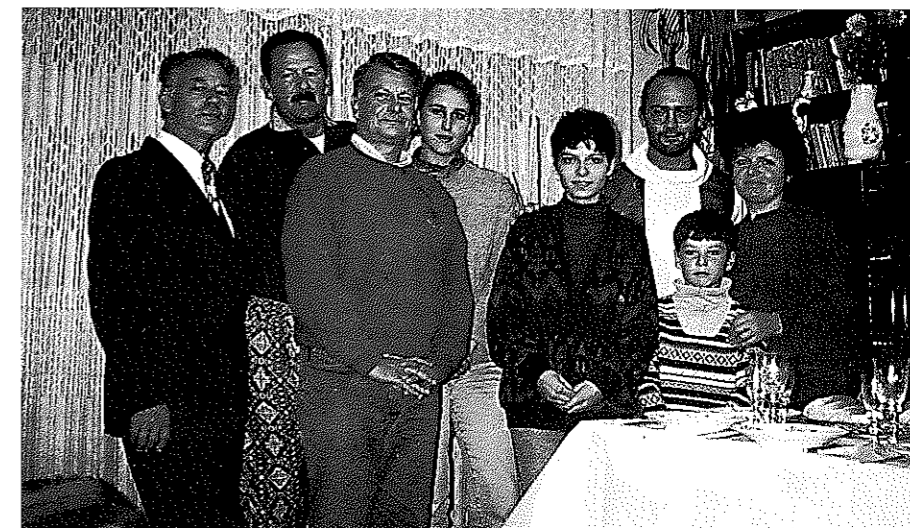
Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé est absolument volontaire et délibérée.

Je veux remercier ici, Louis DURET, Michel LE FERRAND et Bénédicte MORIN qui m'ont accompagné, supporté et qui ont partagé des instants et des émotions inoubliables pendant huit jours en Roumanie.

Ils ont pu apprécier l'évolution et l'amélioration sensible des conditions de vie des enfants dans l'orphelinat de BOTOSANI.

Que tous ceux - particuliers ou associations - qui m'ont aidé d'une manière ou d'une autre en soient remerciés.

Pascal VESIN



Nos joies...

Nous adressons toutes nos félicitations à :

- Monsieur et Madame Patrick BESSON pour la naissance de leur fils le 14 février 1996. Nous formulons nos meilleurs souhaits de bonheur à Paul.
- Monsieur et Madame Louis DURET pour le mariage de leur fille Marie-Laure avec Monsieur Nicholas GOBBI célébré en Mairie de Neuvecelle le 17 août 1996.
- Monsieur et Madame Philippe BEGNI pour la naissance de leur fils le 23 août 1996. Nous formulons nos meilleurs vœux de bonheur à Anthony.
- Mademoiselle Catherine FAVRE pour son mariage célébré le 12 octobre 1996 avec Monsieur Eric SANNICOLO. Nous lui présentons nos meilleurs vœux de bonheur et espérons également pouvoir la garder longtemps encore au sein de notre équipe.

Nos peines...

Nous formulons nos sincères condoléances à :

- Messieurs Marcel et Augustin JACQUIER, éprouvés par le décès de leur mère, Madame Rosine JACQUIER le 11 mars 1996.
- Monsieur et Madame Bernard CHAFFANEL, éprouvés par le décès du père de Bernard, Monsieur Jean-Charles CHAFFANEL, le 11 juin 1996.

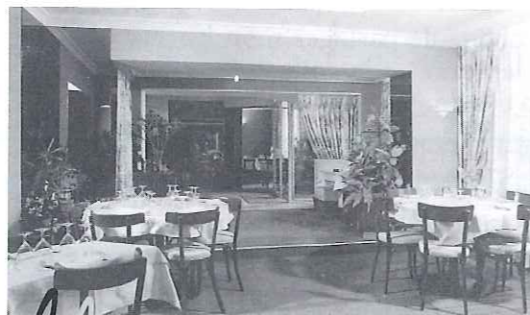
Nos vœux...

- Nous adressons tous nos vœux de bonne continuation à Monsieur Vincent FONTAINE qui occupe depuis mars 1996 le poste de responsable du service urbanisme à la Mairie d'Annemasse.
- Nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à Monsieur Marcel JACQUIER, agent communal depuis juin 1990. Nous remercions à nouveau Marcel pour son dévouement et ses compétences.
- Nous présentons à Monsieur Antoine LAZARETH nos meilleurs vœux de complet rétablissement.
- Nous adressons nos meilleurs vœux de bienvenue à M. Cyril DUFRESNE, Secrétaire de Mairie depuis le 9 décembre 1996.

*Quand tout évolue...
nos conseils donnent du crédit
à vos initiatives.*

banque Laydernier
UN CONSEIL D'AVANCE

EVIAN
15, rue Nationale. Tél. 04 50 75 17 00
Agence ouverte du lundi au vendredi



Chez **DANIC**
RESTAURANT

EVIAN

TÉL. 04 50 75 09 44

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

MAIRIE DE NEUVECELLE

SERVICES ADMINISTRATIFS :

42, avenue de Verlagny
Tél. 04 50 75 03 45 - Fax : 04 50 74 66 65.

Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.

Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

SERVICES TECHNIQUES :

496, avenue de Maxilly - Tél. 04 50 75 33 40.

GROUPE SCOLAIRE ROBERT-MAGNIN

Chemin de Chez Duret

Ecole primaire : Tél. 04 50 75 17 91.

Ecole Maternelle : Tél. 04 50 75 16 01.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement). Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

- Monsieur Charles PERNET :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant les finances communales et l'information.

- Monsieur Etienne CHAPUIS :

Le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'assainissement et l'éclairage public.

- Monsieur Dominique ROCH :

Le troisième samedi de chaque mois pour les affaires concernant l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols, l'aménagement et l'environnement.

- Madame Claudine DELERCE :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, la vie associative, la jeunesse et les sports.

PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir :

- 2 justificatifs de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 150 francs,
- Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille de ses parents,

Délai d'obtention : environ deux semaines.

Durée de validité : 10 ans.

PASSEPORT

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 350 francs,

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

FICHES D'ETAT-CIVIL

Les fiches d'état-civil sont délivrées par toutes les mairies sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 1996 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1^{er} mars 1997.

CONDITIONS A REMPLIR

POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

CONDITIONS A REMPLIR

POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la Commune de vote, ou
- Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale, c'est-à-dire au dernier jour de février,
- ou
- Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez-vous au Secrétariat de la Mairie).

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes de la commune doivent se faire recenser au cours du 1^{er} mois du trimestre civil qui suit leur 17^e anniversaire.

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvecelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

URGENCES

RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

15 - SAMU
17 - POLICE
18 - POMPIERS

Les services d'incendie et de secours sont depuis le 1^{er} janvier 1994 gérés au sein d'un syndicat intercommunal dénommé Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian - le SIDISCE.

A) Les missions des sapeurs-pompiers sont :

- La lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,...
- Le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité ; lutte contre les pollutions accidentelles.

B) Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs-pompiers :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente ;
- le débouchage d'égoût sauf en cas d'inondation ou de danger
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau, etc.).

Afin de mieux maîtriser les missions et les coûts inhérents au fonctionnement d'un service d'incendie et de secours, le Comité Syndical a décidé de fixer à 500 F le tarif de l'intervention qui sera recouvré auprès des personnes lorsque celles-ci feront appel aux sapeurs-pompiers pour des

interventions ne mettant pas en cause ni la vie des usagers, ni leurs biens et lorsque ces interventions sont susceptibles de faire concurrence aux entreprises privées locales qui assureraient le même genre de service.

SOCIAL - SANTÉ

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle MEDORI, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le 2^e vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 04 50 26 05 12.

A.D.M.R.

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvecelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- un certificat médical prescrivant une aide ménagère,
- un justificatif des ressources (trois derniers mois),
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de la Mairie.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 31 décembre en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PERMANENCE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 4 septembre).

UN CONCILIATEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Michel BERTRAND, retraité de la Fonction Publique, nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :
M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN.
C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.
Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

SANTÉ : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

MÉDECINS GÉNÉRALISTES :

- Dr BEAUGHEON Gérard, Le Milly, avenue de Forchex - Tél. 04 50 75 19 00.
- Dr MARTIN Gilles, Résidence Le Milly, avenue de Milly - Tél. 04 50 74 62 92

PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe, avenue de Milly - Tél. 04 50 70 70 73.

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

- M. GARCIA Pierre, 1178, avenue d'Evian - Tél. 04 50 74 62 40

INFIRMIÈRE:

- Mme Jacqueline JACQUEMIN, 1062, avenue de Milly - Tél. 04 50 75 38 75

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif détaillé. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 221.8 du Code des Communes.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 15 janvier 1997 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

LISTE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL :
M. Daniel GAVET, président, tél. 04 50 75 48 79

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION GYM NOUVELLE FORME : Mme Annie SIMON, présidente, tél. 04 50 75 27 56.

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION ESPACE DANSE : Mme Nicole HYVERT, présidente, tél. 04 50 75 43 46.

LE CLUB DE L'AMITIÉ : Mme Clémence TEISSEIRE, présidente, tél. 04 50 75 24 58.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LOU NOVÉ CHATNI : M. Stéphane LACAM, président, tél. 04 50 75 33 10.

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : Mme Muriel HARDUIN, présidente, tél. 04 50 75 60 17.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES : M. Michel REBET, président, tél. 04 50 75 34 08

ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE : M. Noël ROCH, président, tél. 04 50 75 04 99

ASSOCIATION DES TROMPETTES DE NEUVECELLE : M. Daniel CHESEL, président, tél. 04 50 75 08 59

ASSOCIATION PAROISSIALE «LA NEUVECELLOISE» :
Mme Yvonne JACQUIER, présidente, tél. 04 50 75 02 37.

L'assemblée générale de La Neuvecelloise se tiendra le 8 janvier 1997 à 20 heures au Presbytère (comptes rendus moral et financier et renouvellement du Comité). D'avance merci de votre présence

ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE DE NEUVECELLE :
Mme DEAL Dominique, présidente, tél. 04 50 75 45 84

ASSOCIATION ECOLE DU CHAT : Mme GATEAU Jane, présidente, tél. 04 50 75 01 81.

ASSOCIATION L'ATELIER : M. PHILIPPE Bruno, président, tél. 04 50 75 44 15.

LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mardi et le vendredi de 16 h. 30 à 17 h. 30.
- le samedi de 10 h. 30 à 12 heures.

DATES DES PRÉLÈVEMENTS DE SANG POUR L'ANNÉE 1997

Lundi 20 janvier de 17 h 30 à 19 h 30

Lundi 28 avril de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 28 juillet de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 20 octobre de 17 h 30 à 19 h 30,

Ecole maternelle de Milly, en camion.

Loto traditionnel : 23 février 1997.

IMPOTS ET TAXES

TAXE DE SÉJOUR

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L233-31 du Code des Communes.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1996 ont été fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,16%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,09%
- Taxe d'habitation 9,16%
- Taxe professionnelle 14,87%

PRIX DE L'EAU

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

1 - Le prix de l'eau relatif aux consommations du 1^{er} août 1995 au 31 juillet 1996 qui s'établit comme suit :

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

Redevance Commune	4,03	F
Redevance assainissement	4	F
Redevance agence de bassin	1,78	F
Redevance État	0,125	F

Prix total du m³ 9,944 F

La redevance commune qui n'a subi aucune augmentation par rapport à l'année 1994 est encaissée par le service des eaux de la Commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.

2 - Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

Diamètre 15 mm	50 F
Diamètre 20 mm	70 F
Diamètre 30 mm	90 F
Diamètre 40 mm	130 F
Diamètre 60 mm	930 F

3 - Un abonnement annuel de 150 francs par compteur

Le forfait minimum de consommation a été supprimé, la facturation est désormais calculée en fonction de la consommation réelle des abonnés à laquelle s'ajoute un abonnement annuel de 150 francs par compteur.

EVACUATION DES DÉCHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Services Municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine : le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 heures 30. Les sacs doivent être déposés impérativement **le jour même de chaque ramassage et non la veille.**

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7 h 30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement.

Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant.

Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locataires) ceux-ci devront acquérir eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 1997 : jeudi 9 janvier, jeudi 13 mars, jeudi 15 mai, jeudi 10 juillet, jeudi 11 septembre, jeudi 13 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doi-

vent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

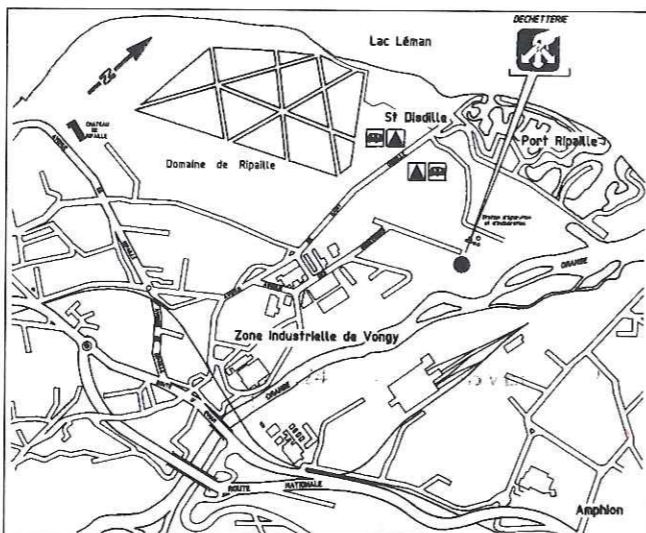
Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop importants, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion.

DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- HIVER : du 15 décembre au 15 mars
lundi au samedi : 8 h 00 - 17 h 00
dimanche : 9 h 00 - 12 h 30
- ÉTÉ : du 16 mars au 14 décembre
lundi au samedi : 8 h 00 - 19 h 00
dimanche : 8 h 00 - 12 h 30



RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 7 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, 2 à Grande-Rive et le Rond-Point.

Pas de dépôt après 22 heures.

RECUPÉRATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et qu'en conséquence l'entretien leur incombe.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane Gateau, Présidente de l'Association "L'Ecole du Chat" (Tél. 04 50 75 01 81).

CHENILLES PROCESSIONNAIRES PIN ET CHÊNE

Propriétaires de jardins ou de bois, si vous avez de gros nids blancs dans vos pins l'hiver, vous êtes en présence de chenilles processionnaires du pin, et, si vos chênes ont eu des nids noirs au printemps, ce sont des chenilles processionnaires du chêne.

Ces chenilles dévorent les aiguilles des pins, les feuilles des chênes et portent sur elles des poils très urticants pour les animaux et les hommes.

C'est pour cela qu'il faut envisager une lutte, qui ne sera efficace que si tous les arbres sont traités.

Si vos arbres sont petits, coupez les nids (munissez-vous de gants), et brûlez-les. Si vos arbres sont grands et hors d'atteinte, il faudra les traiter soit par pulvérisation avec une entreprise spécialisée (Paysagiste...) soit par voie aérienne (hélicoptère) à condition qu'il y ait un bouquet d'arbres conséquent (produit bactériologique inoffensif pour les hommes et les animaux, abeilles comprises).

Dans ce dernier cas, inscrivez-vous à la Mairie avant le **28 février 1997** pour le traitement aérien des chênes (effectué fin avril - début mai), et avant le **30 juin 1997** pour celui des pins (effectué mi-septembre), pour profiter de l'opération collective envisagée par le **SIVOM de la Rive Française du Léman.**

DIVERS

PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvcelle est un site que la Commune de Neuvcelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature telle qu'elle existe.

Etendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été financièrement soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes.



VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAÏCHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, Conseiller Municipal, téléphone 04 50 75 27 21.

Comme chaque année la Chapelle de Maraïche est ouverte au public dans le cadre des journées du patrimoine. A l'occasion de ces journées un concert a été donné cette année par un petit ensemble de l'harmonie municipale de Thonon. Les mélodies qui emplirent la Chapelle ont charmé les participants renforçant ainsi l'image d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu au mois de septembre 1997.

USAGE DE MATÉRIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipi-

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
et C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 04 50 75 12 09

PERNOLLET

ESPACES VERTS
JARDINS
PÉPINIÈRES

25, avenue de Larringes - 74500 EVIAN.
Tél. 04 50 75 26 41
2 bis, avenue des Mémises - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 35 49

pal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la Commune de Neuvecelle :

- les jours ouvrables avant 7 heures et après 20 heures,
- les samedis avant 7 heures, de 13 heures à 15 heures et après 20 heures,
- les dimanches et jours fériés (sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte).

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 19 janvier 1997 au Restaurant de l'X à Evian.

AFFICHAGE MUNICIPAL

Les principales informations municipales font l'objet d'une insertion dans la presse locale (Dauphiné Libéré et Messenger de la Haute-Savoie) mais sont également affichées à des emplacements prévus à cet effet. 12 panneaux sont à votre disposition et sont implantés aux lieux suivants :

- Chez Granjux (avenue de Maxilly),
- Carrefour avenue de Maxilly - rue du Parc de l'Abbaye,
- Grande-Rive (près de l'abri bus),
- Le Rond-Point,
- Place de l'Eglise,
- Avenue de Maraïche,
- Carrefour de Milly (à côté de l'arrêt bus),
- Village de Lécherot,
- Impasse du Flon,
- Chemin des Houches,
- Place de la Mairie.

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE **R. SANNICOLO** et Fils



CHAMPANGES - Tél. 04 50 73 40 02

Liste des Articles par Bulletin

1979

Les écoles de Neuvecelle
Avec le rallye chamois du pays de Gavot
Une page d'histoire locale
Conseillère municipale : pourquoi ?
A propos de la construction des trottoirs de Grande-Rive
La démographie
Plan de la commune
Deux classes sont allées en séjour de mer
Eaux pluviales - Egouts - Séparatifs
Neuvecelle et ses activités
Démocratie et participation
A propos du Plan d'Occupation des Sols

1980

Plan de la commune
Maires de la commune de Neuvecelle de 1861 à 1980
Les inondations de Janvier 1979
Le matériel communal
Où est-on avec le Plan d'Occupation des Sols
Neuvecelle et ses activités
Neuvecelle : son patrimoine historique
Création d'une zone d'activités intercommunale
Le droit des chômeurs
Le nouveau groupe scolaire communal
La commune (Commune au XII^e siècle)
Notre santé et nous

1981

Neuvecelle et ses activités
1981 : les Présidentielles
L'eau à Neuvecelle
Arrêté concernant la divagation des chiens et des chats
L'autorail Bouveret/Thonon s'est arrêté à Neuvecelle
La commune : son budget, ses comptes
Neuvecelle a participé à la Fête des Roses
Une conseillère municipale à Paris
Impôts locaux - A quoi sert votre argent ?
Neuvecelle à la fête intercommunale de Maxilly

1982

L'aide communale à la construction
1982 - Les cantonales
Le centre rénal de l'Ermitage
Le nouveau groupe scolaire : un an après son ouverture
L'implantation de l'usine Simonazzi
Neuvecelle et ses activités : à la recherche d'un équilibre nouveau
Partez à l'aventure avec le poney-club cavalcade de Neuvecelle
Faisons plus ample connaissance avec l'Association des Donneurs de Sang
A notre ami Bernard COLLOU
Mieux connaître la société hippique

1983

La décentralisation
1983 : les municipales
Le désenclavement ferroviaire du Chablais via St-Gingolph : rêve ou possibilité ?
Souvenirs d'hier et d'autrefois
Recensement général de la population Mars 1982
La coopération intercommunale
Neuvecelle et ses activités, Vacances musicales
La fête des Roses 1982
Il était une fois ... Simonazzi

1984

Libres propos d'une travailleuse neuvecelloise à Genève
Elections au Parlement Européen
Le Roc du Château d'Oche
La gestion municipale aujourd'hui : des services rendus quotidiennement aux habitants
Promenades neuvecelloises - Grande-Rive
Service des PTT à Neuvecelle

1985

Les jardins du paradis
Fêtes du Rhône et liaisons ferroviaires chablaisiennes franco-suissees
De la mappe sarde au POS de Neuvecelle
Vue insolite d'un quartier - A propos d'une fontaine
Promenades neuvecelloises : Ausnières
Le conseil régional
De l'origine des hameaux de Neuvecelle
Orchidées sauvages

1986

La vie neuvecelloise
Pourquoi vacciner nos enfants
Concours d'idées pour l'aménagement d'un nouveau centre
Notre ami Adrien BENEDE
La ligne ferroviaire Evian - St Maurice et le désenclavement de la région lémanique
1986 année électorale : élections législatives et régionales
Promenades neuvecelloises : Verlagny
Mieux connaître notre Léman

1987

Images de chez nous
Les poissons du Léman et leur pêche
La bibliothèque
John Littleton à Neuvecelle
Les élections en 1986
L'abbaye de Maraïche
La taxe d'habitation
La nouvelle école maternelle
Notre ami Jacques LACROIX
Un dimanche à Champéry

1988

Gracieuse Mouette
Rénovation des locaux de la Mairie
Le conseil du Léman
La chorale à Neuvecelle
La route à Neuvecelle
Redécouvrons la Chapelle de Maraïche
Le poste de police mobile
1988 : ses échecs, ses enjeux
Carte Evian - St Gingolph dans la contexture ferroviaire internationale

1989

La vie scolaire neuvecelloise
1789 - 1989 : Faisons le point
Anciens combattants de Neuvecelle
Psychologie du Client
Parmi d'autres commissions : le social, le scolaire, les sports
Notre ami René PERTUSET

1990

Des mots, des maux - problèmes actuels
Le chemin du curé
L'ou Nové Chatni
Travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement
Fiscalité
Notre histoire : 1818 - 1839
La saga de l'Ermitage
Inauguration du groupe scolaire "Robert Magnin"
Le personnel communal
Liste des commissions municipales
Les délégués aux différents syndicats
Le conseil municipal
Grâce à votre nom de famille, retrouvez vos ancêtres

1991

Citoyens du monde
Station de pompage de la Verniaz
Plan de la commune
Ligne ferroviaire : cheminement d'une réhabilitation
Révision du Plan d'occupation des sols
Chablais 1591
Quoi de neuf au groupe scolaire "Robert Magnin"
Le chemin de Maraïche
Le chemin du Flon
La saint-Didier
La saga de l'Ermitage
Le funiculaire Evian - Neuvecelle
Le Gallia

1992

Animation à la chapelle de Maraïche
Voies de communications entre la Haute-Savoie et le Valais
Aménagement de Milly
POS - Circulation - Sécurité
Réflexion sur la gestion financière de la commune
La santé au rythme du cœur
Neuvecelle en chiffres et dans la mouvance du temps
Les pêcheurs
Nos châtaigniers
Le terrain de Valère (Tholstrup)
Programme de travaux et d'investissements 1991

1993

Un voyage humanitaire en Roumanie
Lettre d'un pêcheur prisonnier à sa fiancée
Le lac Léman
Bicentenaire de la Révolution en Gavot et à Neuvecelle
Neuvecelle dans la mouvance de la politique
Notre commune vue du ciel
Notre église
Investissements - travaux 92
Les déchets ménagers

1994

Investissements : réalisations 1993 et projets 1994
La Grange au Lac
De Panevezys à Neuvecelle
De Neuvecelle à St Petersburg
La numérotation
La vérité et le verdict ... au fond de l'urne
L'aménagement du secteur de Milly

1995

Voie ferrée Evian - Le Bouveret ... 15 ans de tourisme ferroviaire lémanique
Un président, un maire, pour entrer dans le troisième millénaire
L'évolution des infrastructures de la commune durant ces dernières années
La Verniaz
Lettre ouverte à l'ami Ifaudrey
Colloque sécurité routière en Haute-Savoie
La réorganisation du service de la Gendarmerie en Haute-Savoie

1996

Usages, coutumes et festivités de Neuvecelle du 19^e siècle à nos jours
Connaissez-vous la recette des crozets savoyards
Le bal des containers
Nos hôpitaux se restructurent
Les réalisations de 1995
1995 : Elections sur fond de fracture ou facture sociale
Bons pour Neuvecelle, la traversée de Bons : un exemple pour Milly
L'eau de la source ... à la source

NEUVECELLE
79



Janvier 1979
Bulletin Municipal n° 1
Juillet 1979
Bulletin Municipal n° 2

NEUVECELLE
80
81



Janvier 1980
Bulletin Municipal n° 3
Janvier 1981
Bulletin Municipal n° 4

NEUVECELLE
82



Janvier 1982
Bulletin municipal n° 5

NEUVECELLE
83



Janvier 1983
Bulletin Municipal n° 6

NEUVECELLE
84



Janvier 1984
Bulletin municipal n° 7

NEUVECELLE
85



Janvier 1985
Bulletin municipal n° 8

NEUVECELLE
86



Janvier 1986
Bulletin municipal n° 9

NEUVECELLE
87



Neuvecelle

NEUVECELLE
91



Janvier 1991
Bulletin Municipal n° 14

NEUVECELLE
92



Janvier 1992
Bulletin Municipal n° 15

NEUVECELLE
93



Janvier 1993
Bulletin Municipal n° 16

NEUVECELLE
94



Janvier 1994
Bulletin Municipal n° 17